



Bulletin Officiel

N° 5380 Jeudi 15 Juin 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS EMIS SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

« ISDARAT BEST LEASE 2017-01 » « إصدارات باست أيزر 01-2017 » 2-4

BANQUE ZITOUNA 5-7

AUGMENTATION DE CAPITAL

ELECTROSTAR S.A 8-13

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017-2 » 14-17

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-1 » 18-20

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

ZITOUNA BANQUE – AGO - 21

AeTECH – AGO - 22

TELNET HOLDING S.A – AGO - 23

SITEX – AGO - 23

SOCIETE ELBENE INDUSTRIE – AGO - 24

SOCIETE ELBENE INDUSTRIE – AGE - 24

SOTEMAIL – AGO - 25

ESSOUKNA – AGO - 26

GIF FILTER SA – AGO - 27

ARTES – AGO - 28

SOMOCER – AGO - 29

SOCIETE LES CIMENTS DE BIZERTE – AGO - 30

UNION DE FACTORING - UNIFACTOR – AGO - 31

SOTUVER – AGO - 32

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

UNION DE FACTORING - UNIFACTOR – AGO - 33-34

SOTUVER – AGO - 35-36

INFORMATIONS POST AGO

UNION INTERNATIONALE DES BANQUES – UIB - AGO - 37-40

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD – MPBS - AGO - 41-45

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD – MPBS - AGE - 46

PROROGATION DE LA PERIODE DE SOUSCRIPTION

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT - 47

COURBE DES TAUX

48

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

49-50

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- FCPR AMEN CAPITAL I
- FCPR AMEN CAPITAL II
- FCPR AMEN CAPITAL III
- SWING
- FCP HAYATT PLENITUDE
- FCP HAYATT VITALITE
- FCP HAYATT MODERATION

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- SIAME

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BEST LEASE

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune

Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis

Registre de Commerce: B132611999

Matricule fiscal: 000MA 647746R

« ISDARAT BEST LEASE 2017-01 » «إصدارات باست ليز 01-2017» Emis sans recours à l'Appel Public à l'Épargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 25/03/2017 l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Épargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, susceptible d'être porté à 15 000 000 de dinars divisé en 150 000 titres de 100 dinars chacune sans recours à l'Appel Public à l'Épargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	7%	6,5%	0,5%	A la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1. Montant

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptible d'être porté à 15 000 000 de dinars divisé en 150 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **1er juin 2017** et clôturés au plus tard le **30 juin 2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **30 juin 2017**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

- Suite -

3-Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

4-But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2017-01 »

« إصدارات باست ليز 01-2017 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **03 juillet 2017**.

La 1ère date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7ème année soit le 30/06/2024** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

- Suite -

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 7% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

. **Première partie de la rémunération**

Une avance prévue de 6,5% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 décembre de chaque année sur l'exercice écoulé.**

. **Deuxième partie de la rémunération**

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable le **30 juin de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

. **La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 7% :**

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 7% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices défini ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 7%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BANQUE ZITOUNA

Société Anonyme au Capital de 120 000 000 de dinars divisé en 120 000 000 actions de 1 Dinar chacune
Siège Social : 2 Boulevard de la Qualité de la Vie - Tunis
Registre de Commerce : B24162142009
Matricule Fiscal : 1120822H

« CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 » Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 14/12/2015 l'émission de titres participatifs à hauteur de 120 MD sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois selon le besoin, en renforcement des fonds propres de la Banque, et ce conformément aux dispositions des articles 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 03 avril 2017, a décidé d'émettre avant la fin du mois de juin 2017 des titres participatifs sous forme de Moudharaba « مُضاربة » telle que approuvée par le Comité Charaïque de la Banque en date du 29/09/2015, selon les conditions et modalités détaillées en infra, pour une enveloppe de 25 millions de dinars susceptibles d'être portée à 35 millions de dinars sans recours à l'Appel Public à l'Epargne et a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'accomplir cette émission et selon les conditions suivantes :

Durée	Taux de profit Global Prévu (*)	Avance Annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	6,25%	1,75%	à la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant :**

Le montant total de la présente émission est fixé à 25 000 000 de dinars, divisée en 250 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptibles d'être portés à 35 000 000 de dinars divisés en 350 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **15/05/2017** et clôturés au plus tard le **08/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **08/06/2017**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **30/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en profits au **30/06/2017**.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

3. Objet de l'émission :

Le produit de l'émission sera utilisé par la Banque dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4. But de l'émission :

L'émission de titres participatifs a pour objectif d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

Elle permettra également de consolider les fonds propres de la Banque et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie conformément aux dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit sus visée.

2. Dénomination de l'émission : « CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **30/06/2017**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription:

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2024** à la valeur nominal.

La Banque ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans.
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans

- Suite -

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit :

1. Première partie de la rémunération

Une avance annuelle de 6,25% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 Décembre de chaque année**.

2. Deuxième Partie de la rémunération

Un complément variable calculé par référence au Résultat Net Avant Impôt de la Banque (RNAI) est payable le **30 Juin de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé**.

Le remboursement de la dernière rémunération variable sera effectué après l'arrêt des états financiers intermédiaires au 30 juin de l'année 2024.

Le RNAI de la Banque est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les Fonds Propres Nets de la Banque tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991; cette répartition est ajustée par des clés arrêtées par la banque entre les porteurs de ces titres en tant qu'investisseurs et les actionnaires en tant que gestionnaire. Ce qui donne un complément de rémunération variable prévu à 1,75% de la valeur nominale.

Ces clés de répartition sont révisables annuellement et elles sont communiquées aux porteurs de titres chaque début d'année, sachant que pour la 1ère année elles sont fixées à 95% pour les porteurs de titres participatifs et à 5% pour les actionnaires.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES

Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la Banque élit domicile à son siège à Tunis.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2016 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« ELECTROSTAR SA. »

Société Anonyme au capital de 12 250 000 dinars devisé en 2 450 000 actions
de valeur nominale 5 dinar entièrement libérées.
Siège social : Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous
Administration : Rue 8612 Impasse n°3 Local n°9 La Charguia 1 – 2035 Tunis Carthage

**Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus
d'émission relatif à l'augmentation du capital d'ELECTROSTAR
de 12 250 000 dinars à 24 500 0000 dinars**

Dans le cadre du prospectus, ELECTROSTAR a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- à ce qu'il n'y ait pas d'écarts « significatifs » entre les états financiers provisoires relatifs à l'exercice 2016 insérés au niveau du prospectus et ceux audités et certifiés
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Par ailleurs, les mandats des deux administrateurs représentant les petits porteurs (M. Anis FOURATI et M. Ahmed Adel MANAA) ont expiré et ont été renouvelés par décision du conseil d'administration du 20/02/2017. Toutefois cette décision de prolongation est non conforme aux dispositions des articles 190 et 195 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, la société ELECTROSTAR s'engage à régulariser cette situation conformément à la législation en vigueur et notamment à l'article 190 CSC.

En outre, le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015 fait ressortir plusieurs anomalies et insuffisances notamment :

- L'absence d'une charte d'audit interne ;
- Les réunions et interventions du comité d'audit ne sont pas matérialisées par des rapports, des comptes rendus ou des procès verbaux ;
- Absence des protocoles d'accord et des conventions déterminant les relations et les opérations de la société avec les autres sociétés du groupe ;
- La gestion de quelques volets demeure non informatisée (gestion des immobilisations, contrôle de gestion...) ce qui augmente le risque d'erreurs à la saisie manuelle ;
- Absence d'un planning des interventions ce qui entraîne une insuffisance des contrôles au sein de la société pouvant être à l'origine de certains dysfonctionnements de dilution de responsabilité.

Enfin, les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels et consolidés d'ELECTROSTAR, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne notamment :

- Le traitement comptable portant sur la réévaluation des terrains et bâtiments effectués au cours des exercices 2005 et 2010. Ce traitement a dégagé une plus value de réévaluation de 11 125 744DT constatée dans le compte « Réserve Spéciale de Réévaluation ». Or, cette pratique constitue une dérogation aux dispositions de la norme comptable n°5 relative aux immobilisations corporelles.

Il est à signaler que, compte non tenu des réévaluations susvisées, le total des capitaux propres au 31/12/2015 de la société Electrostar serait de 11 034 509DT et non de 22 160 253DT ;

- L'absence d'actualisation de la valeur des titres de participation dans certaines sociétés du groupe et l'absence de constatation des provisions nécessaires et ce, contrairement aux dispositions de la NC 07 relative aux placements. La constatation de ces provisions aurait un impact négatif sur les fonds propres de la société d'au moins 3 129 000DT, soit le total des provisions sur les sociétés « L'AFFICHE TUNISIENNE » de 600 000DT et « HMT » de 2 529 000DT ;
- L'existence parmi les liquidités et équivalents de liquidité au niveau de l'état de flux de trésorerie de rubriques ne répondant pas aux exigences de la NC 01 norme générale. Il s'agit des titres cotés en bourse et des emprunts à moins d'un an ;
- les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires.

De ce fait, ELECTROSTAR s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des prochains états financiers.

- Suite -

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15/04/2017** a décidé d'augmenter le capital de la société ELECTROSTAR d'un montant de 12 250 000 DT pour le porter ainsi de 12 250 000 DT à 24 500 000 DT et ce, par l'émission de 2 450 000 nouvelles actions au prix de 5 DT chacune, soit à la valeur nominale.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une deuxième étape : à limiter le montant au total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois-quarts ($\frac{3}{4}$) de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par « ELECTROSTAR » visant à :

- Améliorer la structure financière de la société et réduire le poids des charges financières ;
- Améliorer la qualité des produits commercialisés ;
- Renforcer le volume d'activité ;
- Développer le service après vente.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 12 250 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 450 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie des actions : Ordinaire

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 5 DT, soit à la valeur nominale.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne. La société ELECTROSTAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles

Période de souscription

La souscription aux 2 450 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et ce, du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **20/06/2017** au **30/06/2017** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ELECTROSTAR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 03 135 1200321046472 ouvert auprès de la BNA, Agence Succursale conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **16/06/2017** à 15H à BNA Capitaux, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BNA Capitaux), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs de 2 450 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (2 450 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Depuis le 22/01/2001, les actions d'ELECTROSTAR sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 2 450 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société ELECTROSTAR inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/05/2017**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2016, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650055» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

** Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650063» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par COFIB CAPITAL – Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°17-0970 en date du 28/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice ELECTROSTAR (Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous.), de BNACapitaux intermédiaire en bourse (Immeuble le banquier avenue tahar HADDAD 1053, les berges du lac,) et sur le site internet du CMF (www.cmf.tn).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire
« HL 2017-2 »**

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2016 et 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **03/12/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2017-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars;
- Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** brut l'an ou variable (**TMM+2,35%**) brut l'an au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** brut l'an ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20 Dinars** par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 307 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 80 millions de dinars

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/04/2017** et clôturées sans préavis et au plus tard le **10/07/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/04/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « HL 2017-2 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/07/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/07/2017**.

- Suite -

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'émission

Le **13/03/2017**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°**96-113** du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

Renseignements généraux

Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin mars 2017, neuf emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2016-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2016-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 avril 2017 sous le n°17-0967, du document de référence « **HL 2016** » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003 et de l'actualisation du document de référence « **HL 2016** » enregistré par le CMF en date du 05 Janvier 2017 sous le n° 16-003/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2017.

La note d'opération et le document de référence « **HL 2016** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 20 Avril 2017 et le 30 Avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **23 Mars 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (**20**) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (**30**) Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2017-1 »

Montant : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour

- Suite -

un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2017-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **27/06/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2022**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/06/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/04/2017** et clôturées au plus tard le **27/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au

- Suite -

25/07/2017, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **28/04/2017** aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BIATCapital, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **30 Mars 2017**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing, s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BIATCapital de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «CIL 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0969 en date du 13 avril 2017, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n° 16-009 en date du 30 novembre 2016, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice

2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de BIATCapital - intermédiaire en bourse, Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017, les états financiers relatifs à l'exercice 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2017 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2017, le 30 avril 2017 et le 20 juillet 2017.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANQUE ZITOUNA

Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram

Le Conseil d'Administration de Banque Zitouna, réuni le 12 mai 2017, invite Messieurs les actionnaires à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 21 juin 2017 à partir de 10 heures, au siège de la Banque à Tunis, 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité présenté par le Conseil d'Administration sur l'exercice 2016 ;
- Lecture et approbation du rapport présenté par le Comité Charaïque relatif à l'exercice 2016 ;
- Lecture et examen des états financiers de l'exercice 2016, lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs audit exercice et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2016 ;
- Approbation des conventions réglementées;
- Affectation des résultats de l'exercice 2016 ;
- Quitus aux administrateurs;
- Ratification de la cooptation d'administrateurs ;
- Fixation des jetons de présence ;
- Nomination des membres du comité de Contrôle de la Conformité des Normes Bancaires Islamiques ;
- Pouvoirs

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Advanced e-Technologies : AeTECH

Z.I Ariana Aéroport 29 rue des Entrepreneurs Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Messieurs les actionnaires de la Société Advanced e Technologies “AeTECH” sont convoqués à l’Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 22 juin 2017 à 11h à l’Institut Arabe des Chefs d’Entreprises sis au Bvd. principal Rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac, à l’effet de délibérer sur l’ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du conseil d’administration concernant l’activité de la société pour l’exercice clos le 31 décembre 2016.
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l’exercice clos le 31 décembre 2016.
- 3- Examen et approbation des états financiers clos le 31 décembre 2016.
- 4- Approbation des conventions réglementées.
- 5- Affectation des résultats de l’exercice clos le 31 décembre 2016.
- 6- Fixation du montant des jetons de présence.
- 7- Fixation de la rémunération du comité d’audit permanent pour l’exercice 2016.
- 8- Quitus aux administrateurs

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TELNET HOLDING S.A

Siège Social : Immeuble ENNOUR Centre Urbain Nord 1082 – Tunis Mahrajene

La société TELNET HOLDING porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Vendredi 30 juin 2017 à 16 Heures à l'immeuble « TELNET TECHNOCENTRE » sis au rue du Lac Lemman - Les Berges du Lac 1- Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2016 ;
2. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux comptes sur les états financiers individuels de la société TELNET HOLDING S.A pour l'exercice 2016 ;
3. Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe TELNET HOLDING pour l'exercice 2016 ;
4. Approbation s'il y a lieu du rapport d'activité et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2016 ;
5. Examen et approbation des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ;
6. Quitus à donner aux Administrateurs ;
7. Affectation du résultat de l'exercice 2016 ;
8. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2016 ;
9. Déclaration des fonctions occupées dans d'autres sociétés ; et
10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2017 - AS - 4935

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES « SITEX »

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le Jeudi 29 Juin 2017 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », à la Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture de rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2016.
3. Approbation des états financiers clos le 31 décembre 2016.
4. Approbation s'il y a eu lieu, des conventions règlementées.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2016.
6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2016.
7. Fixation des jetons de présence de l'exercice 2017.
8. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2017.
- 9. Pouvoirs pour les formalités.**

2017 - AS - 4831

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE ELBENE INDUSTRIE

Siège sociale : Centrale Laitière à Sidi Bou Ali Sousse - 4040

Messieurs les Actionnaires de la Société "ELBENE INDUSTRIE" sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 21 juin 2017 à 11H au siège social de la Société sis à la Centrale Laitière à Sidi Bou Ali, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2016.
2. Approbation éventuelle des états financiers de l'exercice 2016.
3. Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
4. Affectation des résultats de l'exercice 2016.
5. Quitus aux Administrateurs de leur gestion durant l'exercice 2016.
6. Fixation des jetons de présence pour les membres du Conseil d'Administration.
7. Fixation de la rémunération des membres du comité d'audit.
8. Pouvoirs

Les documents se rapportant à l'Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social, durant le délai légal.

2017 - AS - 4852

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE ELBENE INDUSTRIE

Siège sociale : Centrale Laitière à Sidi Bou Ali Sousse – 4040

Messieurs les Actionnaires de la Société "ELBENE INDUSTRIE" sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le mercredi 21 juin 2017 à 12H au siège social de la Société sis à la Centrale Laitière à Sidi Bou Ali, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) statuer sur la continuité de l'exploitation de la société
- 2) pouvoirs

Les documents se rapportant à cette Assemblée Générale sont mis à la disposition des actionnaires au siège social, durant le délai légal.

2017 - AS - 4853

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

**SOCIETE TUNISIENNE D'EMAIL
« SOTEMAIL »**

SIEGE SOCIAL : Menzel El Hayet – Zaremdine – Monastir – Tunisie

Les actionnaires de la société SOTEMAIL sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le Vendredi 23 Juin 2017 à 08h 30 mn à l'hôtel Regency Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1.** Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- 2.** Lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- 3.** Lecture du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
- 4.** Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
- 5.** Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016,
- 6.** Affectation du résultat,
- 7.** Quitus aux administrateurs,
- 8.** Nomination /Renouvellement du mandat des administrateurs,
- 9.** Renouvellement/Nomination du mandat des commissaires aux comptes,
- 10.** Questions diverses,
- 11.** Pouvoir pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

إستدعاء للجلسة العامة العادية

شركة " السّكنى "

المقر الإجتماعي : 46، نهج طارق ابن زياد - ميتوال فيل - 1082 تونس

إن السادة المساهمين في رأس مال شركة " السّكنى " ومراقبي الحسابات مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الخميس 22 جوان 2017 على الساعة العاشرة صباحا بـ"دار المؤسسة" بالشارع الرئيسي ضفاف البحيرة - تونس وذلك للنظر في جدول الأعمال التالي:

1. قراءة تقرير مجلس الإدارة المتعلق بنشاط الشركة لسنة 2016 وتقديم القوائم المالية للسنة المعنية.

2. تلاوة التقرير العام لمراقبي الحسابات المتعلق بالسنة المحاسبية 2016.

3. تلاوة التقرير الخاص لمراقبي الحسابات المتعلق بالسنة المحاسبية 2016 والمصادقة على الإتفاقيات الواردة به.

4. المصادقة على تقرير مجلس الإدارة المتعلق بنشاط الشركة لسنة 2016 وعلى القوائم المالية المتعلقة بالسنة المحاسبية المختومة في 2016/12/31.

5. تبويب المرائب.

6. قراءة تقرير التصرف وتقديم القوائم المالية الخاصة بمجمّع الشركات والمختومة في 2016/12/31.

7. تلاوة تقرير مراقبي الحسابات الخاص بمجمّع الشركات، والمصادقة على القوائم المالية الخاصة بمجمّع الشركات لسنة 2016.

8. إبراء ذمّة أعضاء مجلس الإدارة عن تصرفهم خلال سنة 2016.

9. تحديد منحة حضور مجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق.

10. الترخيص لمجلس الإدارة في شراء عدد من الأسهم المكوّنة لرأس مال الشركة.

11. المصادقة على تعيين عضو بمجلس الإدارة.

12. تعيين مراقبي حسابات للشركة.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

GENERALE INDUSTRIELLE DE LA FILTRATION - GIF FILTER SA

Siège social : GP1 km 35 – 8030 Grombalia

Le président du Conseil d'Administration convoque tous les actionnaires de la société LA GENERALE INDUSTRIELLE DE LA FILTRATION GIF FILTER SA pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi, 19 juin 2017 à 13 h à l'Hôtel Golden Tulip Carthage Tunis sis, Rue de la République, La Marsa 2078 – Tunisie, situé à les cotes de carthage la Marsa Tunis, afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
3. Examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
4. Examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
6. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
8. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
9. Allocation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit ;
10. Renouvellement des mandats de certains administrateurs de la Société ;
11. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes actuel de la Société ou nomination d'un nouveau commissaire aux comptes de la Société ;
12. Ratification des nominations des nouveaux membres du Comité Permanent d'Audit ; et
13. Pouvoirs pour formalités

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES

Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la société Artes sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Samedi 17 Juin 2017 à 09 Heures à l'hôtel Regency Gammarth afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'administration sur l'activité de la société ainsi que du groupe ARTES durant l'exercice 2016 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers dudit exercice et sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
3. Approbation, des rapports du conseil d'administration, états financiers et conventions ;
4. Affectation des résultats nets de l'exercice 2016 ;
5. Quitus pour l'exercice 2016 aux administrateurs, et fixation des jetons de Présence ;
6. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe ARTES arrêtés au 31/12/2016.
7. Approbation des états financiers consolidés du groupe ARTES arrêtés au 31/12/2016 ;
8. Renouvellement du Mandat de deux administrateurs ;
9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;
10. Pouvoirs pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE « SOMOCER »
SIEGE SOCIAL: MENZEL HAYET ZERAMDINE MONASTIR -TUNISIE

Les actionnaires de la société SOMOCER sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le Vendredi 23 Juin 2017 à partir de 09h 30 mn à L'Hôtel "REGENCY" sis à Ghammarth - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016,
2. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
3. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
5. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2016,
6. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016,
7. Affectation du résultat,
8. Quitus aux administrateurs,
9. Renouvellement/ nomination du mandat des co-commissaires aux comptes
10. Lecture et approbation des rapports de gestion du Groupe relatif à l'exercice 2016 et lecture des rapports des Co-commissaire aux comptes;
11. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
12. Questions diverses,
13. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à la dite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société SOMOCER

AVIS DE SOCIETES

استدعاء للجلسة العامة العادية

شركة إسمنت بنزرت

المقر الاجتماعي : خليج صبره - 7018 بنزرت

إن السيدات و السادة المساهمين في شركة إسمنت بنزرت مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية المقررة ليوم الثلاثاء 20 جوان 2017 على الساعة العاشرة صباحا بالمقر الاجتماعي للشركة الكائن بالمصنع بخليج صبرة بنزرت و ذلك لتداول المسائل المدرجة في جدول الأعمال التالي :

1. تلاوة تقرير مجلس الإدارة حول نشاط ونتائج الشركة للسنة المالية 2016
2. تلاوة تقرير مراقبي الحسابات (العام والخاص) المتعلقين بالسنة المالية 2016 والمصادقة على الاتفاقيات الواردة بالتقرير الخاص
3. المصادقة على تقرير مجلس الإدارة و على القوائم المالية لسنة 2016
4. تخصيص النتائج المحاسبية لسنة 2016
5. تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة
6. تعيين مراقب حسابات ثان للشركة
7. تحديد منحة الحضور.

و تضع الشركة في الآجال القانونية على ذمة المساهمين وثائق الجلسة بمقرها الاجتماعي الكائن بخليج صبرة بنزرت.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**UNION DE FACTORING
- UNIFACTOR -**

Siège Social : Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Union de Factoring “**UNIFACTOR**” sont convoqués à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le Jeudi 22 Juin 2017 à partir de 9 Heures au siège de la Société sis à Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis (6ème Étage) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2016.
- 2- Examen des états financiers relatifs à l'exercice 2016.
- 3- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées par l'article 200 et suivants du CSC.
- 4- Quitus aux administrateurs.
- 5- Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2016.
- 6- Fixation de la rémunération des membres du comité exécutif de crédit, du comité permanent d'audit Interne et du Comité des Risques au titre de l'exercice 2016.
- 7- Affectation de résultats.
- 8- Questions diverses.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Société et ce durant le délai légal.

AVIS DE SOCIETES

Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111- Bir Mcharga- Zaghouan.

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Verreries «SOTUVER » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 20 juin 2017 à 10h, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise, Avenue Principale, 2053 Les Berges Du Lac -Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2016.
- 2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité du groupe SOTUVER pour l'exercice clos au 31/12/2016.
- 3- Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos au 31/12/2016.
- 4- Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés au 31/12/2016.
- 5- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 6- Approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2016.
- 7- Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2016.
- 8- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2016.
- 9- Affectation des résultats de l'exercice 2016.
- 10- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
- 11- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.
- 12- Renouvellement du mandat du Co-commissaire aux comptes.
- 13- Pouvoirs en vue de formalités.

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGO

UNION DE FACTORING

- UNIFACTOR -

Siège Social : Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 22 juin 2017.

Première résolution :

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de la Société arrêtés au 31/12/2016 tels qu'ils sont présentés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48, approuve les opérations qui y sont mentionnées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2016.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration des jetons de présence au titre de l'exercice 2016 d'un montant égal à Dinars nets par Administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'allouer une rémunération nette de Dinars pour chaque membre du Comité Exécutif de Crédit, du Comité Permanent de l'Audit Interne et du Comité des Risques au titre de l'année 2016.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale approuve la répartition des bénéfices ci-après, telle que proposée par le Conseil d'Administration et fixe les dividendes au titre de l'exercice 2016 à 0,300 Dinars par action soit 6% du nominal. Les dividendes seront mis en paiement dès l'accomplissement des formalités légales soit au plus tard la deuxième quinzaine du mois de juillet 2017.

- Suite -

Bénéfices de l'exercice 2016	2 737 814,923
Résultats Reportés 2015	371 932,419
Résultats distribuables	3 109 747,342
Réserves légales 5% x 3 109 747,342	155 487,367
Reliquat	2 954 259,975
Réserves pour réinvestissements Exonérés 2016	1 925 000,000
Réserves pour Fonds social	40 000,000
Dividendes (6%)	900 000,000
Résultats reportés 2016	89 259,975

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Septième résolution :

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer tout dépôt ou publication prévus par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'AGO

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER
Siège social : Z.I Djebel Oust 1111- Bir Mcharga- Zaghouan.

Projet de résolutions de la société SOTUVER à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 20 juin 2017 :

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif a l'exercice 2016, approuve ledit rapport tel qu'il a été présente.
Cette résolution, mise au vote, est adoptée a ...

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers relatifs a l'exercice clos le 31 décembre 2016 et après lecture des rapports des commissaires aux comptes, approuve les dits états financiers.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée a ...

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve ledit rapport et les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'ils sont présentes.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée a ...

Quatrième Résolution

Après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 & 475 du Code des sociétés Commerciales l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les dites conventions réglementées

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, délivre aux membres du conseil d'administration décharge et quitus entier et sans réserves de leurs gestions relatives à l'exercice 2016.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée a ...

- Suite -

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'affectation du résultat tel que propose par le Conseil d'Administration :

Résultat de l'exercice 2016	6 230 187,005
Résultat reporté 2015	2 224 181,756
Bénéfice distribuable	8 454 368,761
Réserve légale (5% plafonné à 10% du capital)	
Réserves pour réinvestissements exonérés	2 089 442,667
Dividendes	5 156 381,120
Report à nouveau	1 208 544,974

Les dividendes de l'exercice 2016 sont ainsi fixes à 220 millimes par action de nominal de 1dinar. L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement des dividendes a partir du/...../2016

Cette résolution, mise au vote, est adoptée a ...

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer l'enveloppe nette des jetons de présence pour l'exercice 2016 a trente milles dinars.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée a ...

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération nette des membres du comite permanent d'audit pour l'exercice 2016 a cinq milles dinars par membre.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée a ...

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Sami MANJOUR comme co- commissaire aux comptes pour une période de trois ans a partir de l'exercice 2017. Le mandat du co-commissaire aux comptes viendra a expiration a l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée a ...

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au représentant légal de la société ou a son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée a ...

AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGO

Union Internationale des Banques -UIB-

Siège social : 65 Avenue Habib Bourguiba 1000 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 01 juin 2017, l'Union Internationale des Banques-UIB- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- **Résolutions adoptées :**

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et la gestion du groupe, et les rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve les rapports du Conseil d'Administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne acte au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et établissements financiers. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration, de répartir le bénéfice net de l'exercice 2016, qui s'élève à **75 797 930,566 TND** majoré du report à nouveau positif de **4 412,597 TND**, soit au total **75 802 343,163 TND** comme suit :

<input type="checkbox"/> Réserve légale (5%)	3 790 117,158 TND
<input type="checkbox"/> Fonds social	1 000 000,000 TND
<input type="checkbox"/> Réserve ordinaire	30 900 000,000 TND
<input type="checkbox"/> Réserve pour réinvestissement exonéré	19 370 000,000 TND
<input type="checkbox"/> Dividendes	20 736 000,000 TND
<input type="checkbox"/> Report à nouveau	6 226,005 TND

En conséquence, la rémunération du capital est fixée à 0,600 TND par action ou certificat d'investissement, soit 12% du nominal des actions et des certificats d'investissement.

- Suite -

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 1^{er} juillet 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et accepte la démission de Monsieur Kamel NEJI de ses fonctions d'Administrateur et ce, en vertu de l'article 46, 2^{ème} alinéa de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et institutions financières.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration tenu le 25 janvier 2017, portant cooptation de Madame Asmae HAJJAMI, en qualité d'administrateur et ce, pour la durée restante du mandat de Monsieur Kamel NEJI qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants :

- Madame Ouided BOUCHAMAOU
- Monsieur Grégoire LEFEBVRE

Ils exerceront leur fonction d'administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de **150000 dinars à titre de jetons de présence** pour l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Banque ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- Suite -**II - Le Bilan après affectation du résultat comptable**

**Bilan après répartition des résultats
suite approbation de l'AGO du 01 juin 2017
Arrêté au 31 Décembre 2016
(Unité : en milliers de Dinars)**

	31/12/2016	31/12/2015
<i>ACTIF</i>		
AC 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	210 328	62 742
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	49 590	153 200
AC 3- Créances sur la clientèle	4 130 691	3 725 437
AC4-Portefeuille - titres commercial :	29 740	0
AC 5- Portefeuille d'investissement	155 260	114 971
AC 6- Valeurs immobilisées	41 128	42 199
AC 7- Autres actifs	44 123	42 379
TOTAL ACTIF	4 660 860	4 140 928
<i>PASSIF</i>		
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	147 312	3 495
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	3 661 340	3 402 262
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	329 449	320 914
PA 5- Autres passifs	171 911	118 635
TOTAL PASSIF	4 310 012	3 845 306
<i>CAPITAUX PROPRES</i>		
CP 1- Capital	172 800	172 800
CP 2- Réserves	178 042	122 818
CP 5- Résultats reportés	6	4
CP 6- Résultat de l'exercice	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	350 848	295 622
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	4 660 860	4 140 928

- Suite -

III- L'état d'évolution des capitaux propres

Libellé	Capital social	Résultats reportés	Réserve légale	Réserve ordinaire	Réserve pour réinvestissement exonéré	Réserves à Régime Spécial	Fonds social	Prime d'émission	Résultat net de l'exercice	Total des capitaux propres
Capitaux propres avant répartitions des bénéfices	172 800	4	10 734	59 840	15 376	289	11 943	24 800	75 798	371 584
Affectation AGO du 01/06/2017	-	20 738	3 790	30 900	19 370	-	1 000	-	(75 798)	0
Distribution de Dividendes conformément à l'AGO du 01/06/2017	-	(20 736)	-	-	-	-	-	-	-	(20 736)
Capitaux propres après répartitions des bénéfices	172 800	6	14 524	90 740	34 746	289	12 943	24 800	0	350 848

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO**MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD****« MPBS »**

Siège Social : Route de Gabès Km 1,5 - SFAX

Suite à la réunion de son assemblée générale ordinaire en date du 10 Juin 2017; la société MPBS publie ce qui suit :

- Les résolutions adoptées,
- Le bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

1/ Les résolutions adoptées par l'assemblée Générale ordinaire**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société « MPBS » et du groupe « MPBS », et les rapports du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2016, et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2016, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2016 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire adopte la proposition du Conseil d'Administration d'affectation du résultat qui se présente comme suit :

Résultat de l'exercice 2016	1 537 057,418
Résultats reportés antérieurs	6 227 686,353
Sous total	7 764 743,771
Réserve légale 5%	-243 451,159
Réserve spéciale de réinvestissement	-700 000,000
Résultats reportés (antérieurs à 2014)	896 201,829
Résultats reportés (soumis à RS en cas de distribution)	5 925 090,783

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, l'impôt de 5% sur les distributions de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale ordinaire prend acte des dispositions ci-dessus mentionnées et constate que les fonds propres exonérés de l'impôt en cas de leur distribution sont détaillés comme suit :

Résultats reportés (antérieurs à 2014)	896 201,829
Prime d'émission	5 264 960,000
TOTAL	6 161 161,829

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide de distribuer un dividende de 150 millimes par action correspondant à la somme globale de 922 500 Dinars, prélevée sur la prime d'émission.

- Suite -

Ainsi, l'assemblée générale ordinaire précise que les dividendes distribués de 922 500 Dinars sont de ce fait hors champ d'application de la retenue à la source de 5%.

La mise en paiement des dividendes est fixée pour la date du **07 juillet 2017**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire approuve les conventions prévues par les articles 200 et 475 du CSC, dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire décide d'allouer des jetons de présence à hauteur de 8.000 Dinars Brut par administrateur au titre de l'exercice 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte des résultats du vote par la commission de dépouillement, nomme **Mr Faiçal Rekik** en qualité d'administrateur représentant les actionnaires petits porteurs (Minoritaires), pour la durée de trois ans expirant à la date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Mr Faiçal Rekik ainsi nommé déclare accepter son mandat et qu'il n'est pas frappé d'aucune incompatibilité interdisant l'exercice de son mandat.

Cette nomination a été mise au vote des actionnaires petits porteurs présents ou représentés uniquement avec l'abstention des actionnaires majoritaires, et a été adoptée à l'unanimité des actionnaires minoritaires présents ou dûment représentés

SEPTIEME RESOLUTION

Après avoir constaté l'arrivée du terme du mandat des membres du Conseil d'Administration après la tenue de l'assemblée générale annuelle qui statue sur les états financiers de l'exercice 2016, l'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat des administrateurs ci-après pour une durée de trois exercices soit 2017-2018 et 2019:

- **Monsieur Sofiène Sellami ;**
- **Madame Dorra Chaabouni ép Sellami ;**
- **Monsieur Mohamed Sellami ;**
- **Monsieur Malek Sellami.**

Le mandat des administrateurs qui viennent d'être nommés expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Madame et Messieurs les administrateurs ainsi nommés déclarent accepter leur mandat et qu'ils ne sont frappés d'aucune incompatibilité interdisant l'exercice de leur mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

- Suite -

HUITIEME RESOLUTION

Après avoir constaté l'expiration du mandat du commissaire aux comptes de la société, Mr Mahmoud Zahaf, l'assemblée générale ordinaire lui renouvelle son mandat pour trois ans portant sur les exercices 2017, 2018 et 2019. Son mandat expirera à nouveau à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019. Monsieur Mahmoud Zahaf, présent à l'Assemblée remercie l'assemblée pour la reconduction de son mandat et déclare ne pas se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance et déclare accepter ses fonctions de commissaire aux comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

- Suite -

2/Le bilan après affectation du résultat comptable

ACTIFS	31-déc-16	31-déc-15	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31-déc-16	31-déc-15
<u>Immobilisations incorporelles</u>	427 981,959	300 846,559	Capital social	12 300 000,000	12 300 000,000
Moins: amortissements	-292 799,991	-234 255,124	Réserves légales	1 230 000,000	986 548,841
	135 181,968	66 591,435	Prime d'émission	4 342 460,000	5 264 960,000
<u>Immobilisations corporelles</u>	23 755 754,666	18 327 056,562	Autres capitaux propres	146 407,634	51 432,367
Moins: amortissements	-10 852 876,208	-10 675 039,314	Réserves spéc. réinvest.	700 000,000	
	12 902 878,458	7 652 017,248	Résultats reportés	6 821 292,612	6 227 686,353
<u>Immobilisations financières</u>	3 481 382,661	3 570 230,230	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	25 540 160,246	24 830 627,561
Moins: provisions		-91 500,000	Résultat de l'exercice		
	3 481 382,661	3 478 730,230	Total cap. propres après affectation	25 540 160,246	24 830 627,561
Total des actifs immobilisés	16 519 443,087	11 197 338,913	PASSIFS		
Autres actifs non courants	4 650,000	18 761,165	Passifs non courants		
Total des actifs non courants	16 524 093,087	11 216 100,078	Emprunts	4 001 837,946	1 006 826,628
ACTIFS COURANTS			Autres passifs financiers	0,000	0,000
Stocks	9 589 168,616	9 864 917,288	Provision	50 000,000	50 000,000
	0,000	0,000	Total des passifs non courants	4 051 837,946	1 056 826,628
	9 589 168,616	9 864 917,288	Passifs courants		
Clients et comptes rattachés	13 138 349,696	12 573 505,035	Fournisseurs	6 159 803,081	4 341 420,632
Provisions	-468 192,724	-427 922,878	Autres passifs courants	1 830 834,710	2 168 007,675
	12 670 156,972	12 145 582,157	Concours bancaires et autres passifs financiers	5 043 462,495	4 785 586,688
Autres actifs courants	1 739 131,283	815 006,992	Total des passifs courants	13 034 100,286	11 295 014,995
Placement et autres actifs financiers	2 39 072,612	3 034 135,191	Total des passifs	17 085 593,232	12 351 841,623
Liquidités et équivalents de liquidités	64 475,908	106 727,478			
Total des actifs courants	26 102 005,391	25 966 369,106			
TOTAL DES ACTIFS	42 626 098,478	37 182 469,184	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	42 626 098,478	37 182 469,184

- Suite -

3/L'état d'évolution des capitaux propres :

Désignations	Capital social	Réserves légales	Subvention d'invest.	Réserves spéciales de réinvest.	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Situation nette comptable au 31/12/2015	12 300 000,000	986 548,841	51 432,367	0,000	5 264 960,000	6 227 686,353	0,000	24 830 627,561
Encaissement subvention			121 474,000					121 474,000
Subv. inscrite au Résultat			-26 498,733					-26 498,733
Résultat de l'exercice 2016							1 537 057,418	1 537 057,418
solde au 31/12/2016 avant affectation	12300000,000	986 548,841	146 407,634	0,000	5 264 960,000	6 227 686,353	1 537 057,418	26 462 660,246
Affectation du résultat de l'exercice 2016								0,000
Réserves légales		243 451,159					-243 451,159	0,000
Réserv.spéciale de Réinvest				700 000,000			-700 000,000	0,000
Résultats reportés						593 606,259	-593 606,259	0,000
Dividendes à distribuer sur exercice 2016					-922 500,000			-922 500,000
Situation nette comptable au 31/12/2016	12300000,000	1 230 000,000	146 407,634	700 000,000	4 342 460,000	6 821 292, 612	0,000	25 540 160,246

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD « MPBS »

Siège Social : Route de Gabès Km 1,5 - SFAX

Suite à la réunion de son assemblée générale Extraordinaire en date du 10 Juin 2017 ; la société MPBS publie les résolutions adoptées,

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide d'augmenter le capital social de la société « MPBS » pour un montant de Un million Deux Cent Trente Mille Dinars (1 230 000 TND) pour le porter de Douze Millions Trois Cent Mille Dinars (12 300 000 TND) à Treize Millions Cinq Cent Trente Mille Dinars (13 530 000 TND), et ce par la création de 615 000 Actions nouvelles gratuites de 2 Dinars de nominal l'une, à répartir entre les anciens actionnaires et les cessionnaires de droits d'attribution à raison d'Une action nouvelle gratuite pour Dix actions anciennes.

Cette augmentation se fera par l'incorporation de la réserve spéciale de réinvestissement conformément aux dispositions de l'article 7 du Code d'incitation aux investissements pour un montant de Sept Cent Mille Dinars (700 000 TND) et par l'incorporation d'une partie des résultats reportés pour un montant de Cinq Cent Trente Mille Dinars (530 000 TND), à prélever sur les résultats reportés des exercices 2014-2015 et 2016.

La jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée à partir du 01 janvier 2017.

L'assemblée générale extraordinaire donne pouvoir au conseil d'administration pour la réalisation et la constatation de cette augmentation du capital.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution précédente et sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital projetée, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 6 des Statuts de la Société :

ARTICLE 6 "Nouveau" : CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la société est fixé à Treize Millions Cinq Cent Trente Mille Dinars (13 530 000 TND) divisé en Six Millions Sept Cent Soixante Cinq Mille Actions (6765 000) actions nominatives de Deux Dinars Tunisiens (2TND) chacune, libérées intégralement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes pour effectuer les formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

AVIS DE SOCIETES

Prorogation de la période de souscription

Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba -Tunis-

La Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-informe le public qu'elle a décidé de proroger, au 17/07/2017 inclus, la période de souscription à l'«Emprunt Subordonné BIAT 2017-1 » émis sans recours à l'appel public à l'épargne (objet de la notice publiée au Bulletin Officiel du CMF n°5315 du 14/03/2017), qui a été initialement prévue du 15/03/2017 au 14/04/2017 inclus, puis prorogée au 16/06/2017 inclus, et ce pour permettre à ses partenaires investisseurs de participer à ladite opération.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 15 JUIN 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,897%		
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017		4,912%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,931%	1 001,155
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		5,054%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		5,092%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,129%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,167%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,185%	1 000,324
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,205%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,243%	
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,550%	999,055
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,629%	921,758
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,752%	995,645
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,209%	982,712
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,540%	969,337
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,663%	971,276
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,868%		970,501
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		7,016%	960,299
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		7,069%	992,991
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,126%	935,727
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,276%	940,791
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,314%		937,943
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,357%	932,784
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,390%	929,048
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,422%	925,636
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,673%		914,362
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,696%	908,841
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,714%		924,928
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,803%	920,872
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,168%		943,319

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,389	10,390
74	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	101,492	101,500
75	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	101,769	101,781
76	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	102,905	102,917
77	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,206	10,207
SICAV MIXTES								
78	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	56,689	56,858
79	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En cours de liquidation	En cours de liquidation
80	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	En cours de liquidation	En cours de liquidation
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	99,008	99,067
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	17,009	17,026
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	276,295	276,703
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,157	29,096
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2 327,393	2 268,540	2 269,511
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,698	71,528
87	SICAV AVENTIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	53,927	53,908
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	103,444	103,566
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	88,123	88,513
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,649	10,662
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,237	11,254
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	13,742	13,797
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,166	12,192
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,133	13,214
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	11,770	11,805
96	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	142,642	142,794
97	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	137,735	137,775
98	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	8,772	8,782
99	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	101,941	101,582
100	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	80,500	80,355
101	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	82,138	81,859
102	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	96,278	96,259
103	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	95,843	95,924
104	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	98,711	98,561
105	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	9,895	9,907
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
106	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
107	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	100,784	101,441
108	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	140,535	141,955
109	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	104,239	104,615
110	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	102,045	102,303
111	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	200,115	202,684
112	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	181,570	183,150
113	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	153,700	154,741
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,098	21,622
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	142,980	143,915
116	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	123,627	124,963
117	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 080,872	9 122,980
118	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,435	8,551
119	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	83,707	83,747
120	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	953,304	963,708
121	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5292,377	5392,372
122	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4957,277	4960,153
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
123	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	112,817	112,743
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
124	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,154	9,202
125	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 423,661	10 521,129

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en cours de liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(1) initialement dénomée AXIS CAPITAL GESTION

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE « AMENCAPITAL 1 »
ARRÊTÉE AU 31/12/2016**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2016**

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints, du fonds commun de placement à risque « FCPR AMEN CAPITAL I », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, couvrant la période allant du 01 Janvier 2016 au 31 Décembre 2016.

Responsabilité du Gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers qui font apparaître un actif net de **4.935.703 DT** et une valeur liquidative égale à **987,140 DT** par part, ont été arrêtés par le Gestionnaire qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses contenues dans le règlement intérieur du « FCPR AMEN CAPITAL I ». Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes

ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

A notre avis, et compte tenu des diligences accomplies conformément aux recommandations de la profession, nous certifions que les états financiers ci-joints sont sincères et réguliers et qu'ils présentent pour tout aspect significatif une image fidèle de la situation financière du « FCPR AMEN CAPITAL I » arrêtée au 31 décembre 2016, ainsi que du résultat de ses opérations à cette date.

Paragraphes d'observations :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Au 31/12/2016, la participation dans la société PLASTPACK a été évaluée sur la base de sa valeur mathématique (au 31/12/2012) corrigée des actifs fictifs et déduction faite de la garantie SOTUGAR. La moins-value latente dégagée suite à cette évaluation, s'élevant à 174.500 DT, a été prise en compte parmi les différences d'estimation sur actions non cotées courant 2013.

Il est à signaler que la société PLASTPACK a été placée, en date du 22 Février 2013 sous règlement judiciaire.

En 2017, 2 765 actions ont été cédées à leur Valeur Nominale. Le prix de cession s'élevant 276.500 D serait encaissé sur deux échéances (la 1ère échéance a été déjà encaissée le 03/03/2017). De ce fait une reprise sur provision de 34.563 D a été effectuée.

- Au 31/12/2016, la société UNISAC est encore en phase de régularisation de son problème foncier qui se résume dans l'édification de son unité de production sur un site appartenant au domaine de l'Etat. Le transfert de propriété du terrain du ministère des domaines de l'état au conseil régional qui le revendra ensuite à UNISAC au dinar symbolique, aura lieu après l'approbation du nouveau plan d'aménagement par le ministère de l'équipement et sa publication au JORT.

Compte tenu du retard enregistré pour l'entrée en exploitation, la participation Unisac a été totalement provisionnée déduction faite de la garantie SOTUGAR.

- Le Conseil d'Administration, réuni le 27 Mars 2017, a décidé l'ouverture de la période de pré-liquidation du FCPR AMEN CAPITAL I à partir du 17 Avril 2017.

Vérifications spécifiques :

- En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI



Managing Partner
FMBZ KPMG TUNISIE

FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG

6, Rue de Riyal-Les Berges du Lac II-1053-Tunis
MF: 810663T/A/M/000 - RC: B148992002
Tél: 71.194.344 / Fax: 71.194.320
E-mail: tn_fmfbz@kpmg.com

BILAN
Exercice clos le 31 décembre 2016

(Unité : en Dinars Tunisien)

LIBELLE	NOTE	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION ANNUELLE
<u>ACTIFS</u>				
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	3 357 093	4 269 559	-912 466
a- Actions et valeurs assimilées		3 357 093	4 269 559	-912 466
b- Obligations et valeurs assimilées		0	0	0
c- Emprunts d'état		0	0	0
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	2 525 996	766 152	1 759 845
a- Placements monétaires		705 024	766 112	-61 088
b- Disponibilités		1 820 972	40	1 820 933
Créances d'exploitations	AC3	22 125	22 125	0
Autres actifs		0	0	0
TOTAL ACTIFS		5 905 215	5 057 836	847 379
<u>PASSIFS</u>				
Opérateurs créditeurs	PA1	969 511	9 834	959 678
Autres créditeurs divers	PA2	5 000	5 001	10 383
		964 511	4 833	949 294
<u>ACTIF NET</u>		4 935 703	5 048 002	-112 299
Capital	CP1	5 275 098	5 324 867	-49 770
Sommes distribuables		-339 394	-276 865	-62 529
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-276 865	-218 098	-58 767
b- Sommes distribuables de l'exercice		-62 529	-58 767	-3 762
c- Régul. Résultat distribuables de la période		0	0	0
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		5 905 215	5 057 836	847 379

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2016
(Unité : en Dinars Tunisien)

LIBELLE	NOTE	Période du 01.01.16 au 31.12.16	Période du 01.01.15 au 31.12.15	VARIATION ANNUELLE
Revenus du portefeuille-titres	PR1	0	0	0
a- Dividendes		0	0	0
b- Revenus des BTA et BTZC		0	0	0
Revenus des placements monétaires	PR2	36 819	39 999	-3 180
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>36 819</u>	<u>39 999</u>	<u>-3 180</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-93 502	-93 501	0
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		-56 682	-53 502	-3 180
Autres produits	PR 3	0	0	0
Autres charges	CH 2	-5 847	-5 265	-582
RESULTAT D'EXPLOITATION		-62 529	-58 767	-3 762
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-62 529	-58 767	-3 762
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-492 278	439 167	-931 445
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		442 508	4 269	438 239
Frais de négociation		0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-112 299	384 669	-496 968

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2016

(Unité : en Dinars Tunisien)

LIBELLE	Période du 01.01.16 au 31.12.16	Période du 01.01.15 au 31.12.15	VARIATION ANNUELLE
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-112 299</u>	<u>384 669</u>	<u>-496 968</u>
a- Résultat d'exploitation	-62 529	-58 767	-3 762
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-492 278	439 167	-931 445
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	442 508	4 269	438 239
d- Frais de négociation de titres	0	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
a- Souscriptions	0	0	0
- Capital	0	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
b- Rachats	0	0	0
- Capital	0	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
- Commissions de rachat	0	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-112 299	384 669	-496 968
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	<u>-112 299</u>	<u>384 669</u>	
a- Début de période	5 048 002	4 663 333	
b- Fin de période	4 935 703	5 048 002	
<u>NOMBRE DE PARTS</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	
a- Début de période	5 000	5 000	
b- Fin de période	5 000	5 000	
VALEUR LIQUIDATIVE	987,140	1 009,600	-22,460
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-2,219%	7,599%	-9,818%

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR AMEN CAPITAL I » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « AMEN CAPITAL » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 09 Février 2011.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 5.000.000 réparti en 5.000 parts de D : 1.000 chacune. Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR AMEN CAPITAL I est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant AMEN CAPITAL.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash Flow.....).

Le règlement intérieur du « FCPR AMEN CAPITAL I » a prévu la valorisation des titres non cotés selon la méthode du coût historique et ce pour les cinq premières années de la date de la première souscription, sauf événement exceptionnel qui justifie le changement de cette méthode.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

ACI : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 3.357.093 DT et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Plus/Moins-value latente au 31-12-2016	Valeur au 31-12-2016	Méthode de valorisation	% actif net	% du capital de l'émetteur
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	358 000	3 580 000	-224 353	3 355 647		67,99%	
Actions des sociétés éligibles aux avantages fiscaux :							
Société PLASTPACK SA	6 980	698 000	-139 938	558 063	Valeur mathématique	11,31%	23,27%
Société ROTOPLASTICA SA	41 600	416 000	-	416 000	Prix d'acquisition	8,43%	32,86%
Société LES PROFESSIONNELS DES DATTES SA	41 500	415 000	-	415 000	Prix d'acquisition	8,41%	40,85%
Société UNISAC SA	61 500	615 000	-153 750	461 250	Valeur mathématique	9,35%	36,61%
Société EVOPLAST SA	21 100	211 000	-	211 000	Prix d'acquisition	4,27%	29,47%
Société EXCELPLAST SA	47 500	475 000	69 335	544 335	Juste valeur	11,03%	21,59%
Société KANPHARMA SA	75 000	750 000	-	750 000	Prix d'acquisition	15,20%	7,81%
Titres OPCVM	36	1 354	92	1 446		0,03%	
Actions des SICAV :							
SICAV AMEN	36	1 354	92	1 446	Valeur liquidative	0,03%	
TOTAL		3 581 354	-224 261	3 357 093		68,02%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille titres", sont indiqués ci –après :

	Coût de revient au 31-12-2015	Coût d'acquisition 2016	Coût de revient des titres cédés 2016	Prix de cession	Plus ou (moins) valeur réalisées en 2016	Coût de revient au 31-12-2016
Actions non cotées	4 000 000	-	420 000	862 470	442 470	3 580 000
Actions SICAV	1 542	-	188	196	8	1 354
Solde au 31 décembre 2015	4 001 542	-	420 188		442 478	3 581 354

AC2 : Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 2.525.996 DT et se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Compte à terme	691 500	750 000
Intérêts courus sur compte à terme	13 524	16 112
Dépôts à vue	1 820 972	40
TOTAL	2 525 996	766 152

AC3 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 22.125 DT et se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Charges constatées d'avance (Commission de gestion 1 ^{er} trimestre 2017)	22 125	22 125
TOTAL	22 125	22 125

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 5.000 DT et s'analyse comme suit :

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Gestionnaire	-	-
Dépositaire	5 000	5 001
TOTAL	5 000	5 000

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à 964.511 DT et se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
CMF	497	247
Honoraire CAC	9 709	4 409
Dépositaire (Commission sur plus-value de cession POLYBAT)	1 314	0
BCT - Participation FOPRODI (POLYBAT)	834 520	0
BCT - Quote-part sur plus-value de cession (POLYBAT)	118 293	0
Différence d'estimation	177	177
TOTAL	964 511	4 833

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 36 819 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Intérêts sur compte à terme	36 819	39 999
TOTAL	36 819	39 999

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 93.502 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Rémunération du Gestionnaire	88 501	88 501
Rémunération du Dépositaire	5 001	5 000
TOTAL	93 502	93 501

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 5.847 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Rémunération CAC	5 300	4 409
Redevance CMF	250	595
Services bancaires & assimilés	147	126
Autres impôts et taxes	150	135
TOTAL	5 847	5 265

CPI : Note sur le capital

<u>Capital au 31-12-2015</u>	
Montant	5 000 000
Nombre des parts émises	5 000
Nombre de copropriétaires	1
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	0
Nombre des parts émises	0
Nombre de copropriétaires	0
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0
<u>Capital au 31-12-2016</u>	
Montant	5 000 000
Nombre de parts	5 000
Nombre de copropriétaires	1

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31-12-2015	5 324 867	5 324 867
<i>Souscription de la période</i>	0	0
<i>Rachat de la Période</i>	0	0
Autres Mouvements	-49 770	-389 164
<i>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</i>	442 508	442 508
<i>Variation de plus ou moins value latentes sur titres</i>	-492 278	-492 278
<i>Régularisation Sommes ND de la période</i>	0	0
<i>Sommes distribuables de l'exercice antérieur</i>		-276 865
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		-62 529
Montant Fin de période au 31-12-2016	5 275 098	4 935 703

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au 31/12/2016 se détaillent ainsi :

Désignation	Montant Garantie 31.12.2016	% garantie
<u>Engagements reçus: Garantie SOTUGAR</u>	2 685 000	
PLASTPACK SA	523 500	75%
ROTOPLASTICA SA	312 000	75%
LES PROFESSIONNELS DES DATTES	311 250	75%
UNISAC	461 250	75%
EVOPLAST	158 250	75%
KANPHARMA	562 500	75%
EXCELPLAST	356 250	75%
<u>Engagements donnés:</u>	-	
Accords de financement donnés	-	

5-2 Données par part et ratios pertinents

Désignation par part	2016	2015	2014
Revenus des placements	7,364	8,000	5,070
Charges de gestion des placements	- 18,700	- 18,700	- 18,700
<i>Revenus nets des placements</i>	- 11,336	- 10,700	- 13,629
Autres produits			-
Autres charges	- 1,169	- 1,053	- 1,005
<i>Résultat d'exploitation (1)</i>	- 12,506	- 11,753	- 14,633
Régularisation du résultat d'exploitation			-
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>	- 12,506	- 11,753	- 14,633
Variation des plus (ou moins) values potentielles	- 98,456	87,833	- 2,549
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	88,502	0,854	4,661
Frais de négociation			-
<i>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</i>	- 9,954	88,687	2,112
<i>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</i>	- 22,460	76,934	- 12,522
<i>Résultat non distribuable de l'exercice</i>	- 9,954	88,687	2,112
Régularisation du résultat non distribuable			-
<i>Sommes non distribuables de l'exercice</i>	- 9,954	88,687	2,112
<i>Valeur liquidative</i>	987,140	1 009,600	932,666
<i>Ratios de gestion des placements</i>			
Charges / actif net moyen	1,87%	1,93%	1,99%
Autres charges / actif net moyen	0,12%	0,11%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-1,25%	-1,21%	-1,25%
<i>Actif net moyen</i>	4 991 853	4 855 667	4 694 637

5-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCPR AMEN CAPITAL I est confiée à la société AMEN CAPITAL (A.C.). Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR.

Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 1,5% HT du montant total des souscriptions de parts du Fonds sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds.
- Un bonus de performance (tel que prévu par le paragraphe 2.4 du prospectus d'émission).

Lors de la cession de chaque participation, le montant des souscriptions sera réduit du prix d'acquisition de la participation cédée. Ces honoraires sont payables en tranches semestrielles d'avance. La première tranche est payable à la date du premier décaissement suivant la libération totale des fonds. Les tranches seront versées semestriellement d'avance.

Au 31 décembre 2016, la charge ainsi comptabilisée est de 88.501 D

5-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,1% du montant des fonds souscrits et libérés.

Au 31 décembre 2016, la charge ainsi comptabilisée est de 5.001 D

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE « AMENCAPITAL 2 »
ARRÊTÉE AU 31/12/2016**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2016**

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints, du fonds commun de placement à risque « AMEN CAPITAL II », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, couvrant la période allant du 01 Janvier 2016 au 31 Décembre 2016.

Responsabilité du Gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers qui font apparaître un actif net de **10.262.467 DT** et une valeur liquidative égale à **1.026,246 DT** par part, ont été arrêtés par le Gestionnaire qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses contenues dans le règlement intérieur du « FCPR AMEN CAPITAL II ». Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du

risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

A notre avis, et compte tenu des diligences accomplies conformément aux recommandations de la profession, nous certifions que les états financiers ci-joints sont sincères et réguliers et qu'ils présentent pour tout aspect significatif une image fidèle de la situation financière du « FCPR AMEN CAPITAL II » arrêtée au 31 décembre 2016, ainsi que du résultat de ses opérations à cette date.

Paragraphes d'observations :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Courant l'exercice 2014, FCPR AC2 a investi 1.500.000 D dans la société Ecowood. Cette somme demeure bloquée dans le compte indisponible de la société ECWOOD. Suite à la présentation de documents contrefaits, un conflit est né entre les promoteurs du projet et les bailleurs de fonds. Le gestionnaire AMEN CAPITAL a engagé une procédure judiciaire auprès du tribunal de 1^{ère} instance de Tunis afin d'annuler l'augmentation de capital et récupérer ses fonds. A ce jour, il attend la décision du tribunal.
- Le ratio d'investissement réglementaire de 80%, n'a été respecté qu'à hauteur de 79,98%. En effet, FCPR AMEN CAPITAL II n'a investi que 1,298 MD sur les 1,300 MD à investir avant le 31/12/2016, au titre des montants libérés courant 2014.

Vérifications spécifiques :

- En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

 **Managing Partner**
FMBZ KPMG TUNISIE

FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
6, Rue de Riyal-Les Berges du Lac II-1053-Tunis
MF: 810663T/A/M/000 - RC: B148992002
Tél: 71.194.344 / Fax: 71.194.320
E-mail: tn.fmbz@kpmg.com

BILAN
Exercice clos le 31 décembre 2016
(Unité : en Dinars Tunisien)

LIBELLE	NOTES	Période du 01.01.16 au 31.12.16	Période du 01.01.15 au 31.12.15	VARIATION ANNUELLE
<u>ACTIFS</u>				
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	8 299 170	7 368 548	930 612
a- Actions et valeurs assimilées		8 299 170	7 368 548	930 612
b- Obligations et valeurs assimilées				
c- Bons de Trésor Zéro Coupons				
d- Emprunts d'état				
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	1 932 884	2 917 736	-984 852
a- Placements à terme		1 930 684	2 917 070	-986 386
b- Disponibilités		2 200	666	1 534
Créances d'exploitations	AC3	72 249	67 178	5 071
Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIFS		10 304 303	10 353 462	-49 170
<u>PASSIFS</u>				
Opérateurs créditeurs	PA1	12 305	12 304	1
Autres créditeurs divers	PA2	29 530	6 687	22 843
ACTIF NET		<u>10 262 467</u>	<u>10 334 471</u>	<u>-72 014</u>
Capital	CP1	10 293 703	10 267 507	26 186
Sommes distribuables		-31 236	66 964	-98 200
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		66 964	0	66 964
b- Sommes distribuables de l'exercice		-98 200	66 964	-165 163
c- Régul. Résultat distribuables de la période		0	0	
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		10 304 303	10 353 462	-49 170

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2016

(Unité : en Dinars Tunisien)

LIBELLE	NOTES	Période du 01.01.16 au 31.12.16	Période du 01.01.15 au 31.12.15	VARIATION ANNUELLE
Revenus du portefeuille-titres	PR1	14 896	74 256	- 59 360
a- Dividendes		14 896	74 256	- 59 360
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	-	-
c- Revenus des emprunts d'état et valeurs assimilés		-	-	-
Revenus des placements monétaires	PR2	119 279	217 287	-98 008
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>134 175</u>	<u>291 543</u>	<u>-157 368</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-223 363	-213 877	-9 486
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		-89 188	77 666	-166 854
Autres produits				
Autres charges	CH 2	-9 012	-10 702	1 690
RESULTAT D'EXPLOITATION		-98 200	66 964	-165 163
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-98 200	66 964	-165 163
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)				
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		- 143 516	174 174	- 317 690
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		169 712	51 442	118 270
Frais de négociation				
RESULTAT NET DE LA PERIODE		- 72 004	292 580	- 364 584

VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice clos le 31 décembre 2016

(Unité : en Dinars Tunisien)

LIBELLE	Période du 01.01.16 au 31.12.16	Période du 01.01.15 au 31.12.15	VARIATION ANNUELLE
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-72 004</u>	<u>292 580</u>	<u>-364 584</u>
a- Résultat d'exploitation	-98 200	66 964	-165 163
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-143 516	174 174	-317 690
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	169 712	51 442	118 270
d- Frais de négociation de titres			
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>0</u>	<u>- 174 407</u>	<u>174 407</u>
<u>Transactions sur le capital</u>			
a- Souscriptions	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
- Capital	0	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
b- Rachats	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
- Capital	0	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-72 004	118 172	-190 176
<u>ACTIF NET</u>			
a- Début de période	10 334 471	10 216 299	118 172
b- Fin de période	10 262 467	10 334 471	-72 004
<u>NOMBRE DE PARTS SOUSCRITS</u>			
a- Début de période	10 000	10 000	
b- Fin de période	10 000	10 000	
VALEUR LIQUIDATIVE	1 026,246	1 033,447	-7,201
TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-0,695%	-0,550%	-0,224%

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR AMEN CAPITAL II » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « AMEN CAPITAL » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 Février 2012.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 10.000.000 réparti en 10.000 parts de D : 1.000 chacune. Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR AMEN CAPITAL II est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant AMEN CAPITAL.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash Flow.....)

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

ACI : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 8 299 170 DT et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Plus / Moins- valeur latente au 31-12-2016	Valeur au 31- 12-2016	Méthode de valorisation	% actif net	% du capital de l'émetteur
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1 187 836	7 858 000	101 595	7 959 595		77,56%	
Actions des sociétés éligibles aux avantages fiscaux :							
Société KANPHARMA SA	121 800	1 218 000	-	1 218 000	Prix d'acquisition	11,87%	12,68%
Société PROPANN SARL	590 000	590 000	101 595	691 595	Juste valeur	6,74%	12,40%
Société TUNISIE CAILLEBOTIS SA	100 000	1 000 000	-	1 000 000	Prix d'acquisition	9,74%	35,71%
Société ECOWOOD SA	1 500 000	1 500 000	-	1 500 000	Prix d'acquisition	14,62%	35,00%
Société Mars Industrial Contracting	10 500	1 050 000	-	1 050 000	Prix d'acquisition	10,23%	35,00%
Société LAD	121 036	1 500 000	-	1 500 000	Prix d'acquisition	14,62%	4,63%
Société Green Label oil	100 000	1 000 000	-	1 000 000	Prix d'acquisition	9,74%	1,33%
Titre OPCVM	3 215	333 046	6 529	339 575		3,31%	
Actions des SICAV :							
AMEN TRESOR	3 215	333 046	6 529	339 575	Valeur liquidative	3,31%	
TOTAL		8 191 046	108 124	8 299 170		80,87%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille titres", sont indiqués ci -après :

	Coût de revient au 31-12-2015	Coût d'acquisition	Coût de cession/ rachat	Prix de cession 2016	Plus ou (moins) valeurs réalisées	Coût de revient au 31- 12-2016
Actions non cotées	6 708 000	1 290 000	140 000	287 500	147 500	7 858 000
Actions SICAV	408 909	1 055 699	1 131 563	1 153 780	22 212	333 046
Solde au 31 décembre 2016	7 116 909	2 330 900	1 271 567	1 441 270	169 712	8 191 046

AC2 : Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 1 932 884 DT et se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Compte à terme	1 868 000	2 825 000
Intérêts courus sur compte à terme	62 684	92 070
Dépôts à vue	2 200	666
TOTAL	1 932 884	2 917 736

AC3 : Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 72 249 DT et se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Charges constatées d'avance (commission de gestion du 01-01-2017 au 30-04-2017)	72 193	67 177
AMEN INVEST	56	1
TOTAL	72 249	67 178

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 12 305 DT et s'analyse comme suit :

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Gestionnaire - Frais de gestion	504	504
Dépositaire	11 801	11 800
TOTAL	12 305	12 304

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à 29 530 DT et se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
CMF	504	203
Honoraires commissaire aux comptes	12 604	6 305
Différence d'estimation	179	179
Retenue à la source effectuée	16 243	0
TOTAL	29 530	6 687

PR1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 14 896 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Dividendes SICAV AMEN PREMIERE	0	15 317
Dividendes SICAV AMEN TRESOR	14 896	58 939
TOTAL	14 896	74 256

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 119 279 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Intérêts sur compte à terme	119 279	217 287
TOTAL	119 279	217 287

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 223 363 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Rémunération gestionnaire	211 562	202 077
Rémunération dépositaire	11 801	11 800
TOTAL	223 363	213 877

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 9 012 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Rémunération CAC	6 300	6 607
Rémunération conseiller technique	0	2 968
Redevance CMF	301	404
Services bancaires & assimilés	2 261	663
Autres impôts et taxes	150	0
Autres charges	0	60
TOTAL	9 012	10 702

CPI : Note sur le capital

<u>Capital souscrit au 31-12-2015</u>	
Montant	1 000 000
Nombre des parts émises	10 000
Nombre de copropriétaires	3
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	0
Nombre des parts émises	0
Nombre de copropriétaires	0
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0
<u>Capital souscrit au 31-12-2016</u>	
Montant	1 000 000
Nombre de parts	10 000
Nombre de copropriétaires	3

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31-12-2015	10 267 507	10 267 507
<i>Souscription de la période</i>	0	0
<i>Rachat de la Période</i>	0	0
Autres Mouvements	26 196	-5 040
<i>Plus ou moins-values réalisées</i>	169 712	169 712
<i>Variation de plus ou moins value latentes</i>	-143 516	-143 516
<i>Sommes distribuables de l'exercice antérieur</i>		66 964
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		-98 200
Montant Fin de période au 31-12-2016	10 293 703	10 262 467

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au 31/12/2016 se détaillent ainsi :

Désignation	Montant garantie 31.12.2016	% garantie
<u>Engagements reçus : Garantie SOTUGAR</u>	3 576 000	
KANPHARMA	913 500	75%
Société TUNISIE CAILLEBOTIS SA	750 000	75%
Société ECOWOOD SA	1 125 000	75%
Société MARS INDUSTRIEL CONTRACTING	787 500	75%
<u>Engagement donnés : Accords de financement donnés</u>		
Accords de financement donnés	-	

5-2 Données par part et ratios pertinents

Désignation par part	2016	2015	2014
Revenus des placements	13,418	29,154	37,692
Charges de gestion des placements	-22,336	-21,388	-19,588
Revenu net des placements	-8,919	7,767	18,104
Autres produits	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,901	-1,070	-0,663
Résultat d'exploitation (1)	-9,820	6,696	17,441
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	-9,820	6,696	17,441
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-14,352	17,417	-10,988
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	16,971	5,144	11,185
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	2,620	22,562	0,197
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-7,200	29,258	17,638
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	2,620	22,562	0,197
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	2,620	22,562	0,197
Valeur liquidative	1 026,246	1 033,447	1 021,629
Ratios de gestion des placements			
Charges / actif net moyen	2,18%	2,07%	1,93%
Autres charges / actif net moyen	0,09%	0,10%	0,07%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-0,96%	0,65%	1,72%
Actif net moyen	10 298 469	10 275 385	10 144 793

5-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCPR AMEN CAPITAL II est confiée à la société AMEN CAPITAL (A.C.). Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à:

- 1,5% HT du montant total des souscriptions de parts du Fonds non investis sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds,
- 2% HT du montant total des souscriptions de parts du fonds investies sur une base annuelle pour toute la durée du fonds.

Pour le calcul de ces honoraires de gestion, lors de la cession de chaque participation, le montant des souscriptions sera réduit du prix d'acquisition de la participation cédée. Ces honoraires sont payables en tranches semestrielles d'avance. La première tranche est payable à la date du premier décaissement suivant la libération totale des fonds. Les tranches seront versées semestriellement d'avance.

De plus, il a été prévu d'affecter au gestionnaire une partie des résultats de distribution d'actifs, correspondant à 20% du reliquat après paiement des dépenses et engagements du fonds et versement des sommes revenant aux porteurs de parts.

5-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,1% HT du montant des fonds souscrits et libérés.

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE « AMENCAPITAL 3 »
ARRÊTÉE AU 31/12/2016**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2016**

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints, du fonds commun de placement à risque « AMEN CAPITAL III », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, couvrant la période allant du 01 Janvier 2016 au 31 Décembre 2016.

Responsabilité du Gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers qui font apparaître un actif net de **22.810.996** une valeur liquidative égale à **981,118** par part, ont été arrêtés par le Gestionnaire qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses contenues dans le règlement intérieur du « FCPRAMEN CAPITAL III ». Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux

règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes

prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

A notre avis, et compte tenu des diligences accomplies conformément aux recommandations de la profession, nous certifions que les états financiers ci-joints sont sincères et réguliers et qu'ils présentent pour tout aspect significatif une image fidèle de la situation financière du « FCPR AMEN CAPITAL III » arrêtée au 31 décembre 2016, ainsi que du résultat de ses opérations à cette date.

Paragraphe d'observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Le FCPR AMEN CAPITAL III porte sur un montant initialement projeté de 30.000.000 DT. Au 31/12/2016, il a été souscrit et clôturé à 23.250.000 DT dont 14.650.000 DT non encore libérés.

Vérifications spécifiques :

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Managing Partner
FMBZ KPMG TUNISIE

FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
6, Rue de Riyal-Les Berges du Lac II-1053-Tunis
MF: 310663T/A/M/000 - RC: B148992002
Tél 71.194.344 / Fax 71.194.320
E-mail: tn.fmbz@kpmg.com

BILAN
Exercice clos le 31 décembre 2016
(Unité : en Dinars Tunisien)

LIBELLE	NOTE	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION ANNUELLE
<u>ACTIFS</u>				
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	603 947	0	603 947
a- Actions et valeurs assimilées		603 947	0	603 947
b- Obligations et valeurs assimilées		0	0	0
c- Emprunts d'état		0	0	0
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	8 230 481	0	8 230 481
a- Placements monétaires		8 225 729	0	8 225 729
b- Disponibilités		4 752	0	4 752
Créances d'exploitations	AC3	103	0	103
Autres actifs	AC4	14 650 000	16 250 000	- 1 600 000
TOTAL ACTIFS		23 484 531	16 250 000	7 234 531
<u>PASSIFS</u>				
		<u>673 534</u>	<u>290 281</u>	<u>383 253</u>
Opérateurs créditeurs	PA1	660 063	280 666	376 158
Autres créditeurs divers	PA2	13 471	9 615	7 095
<u>ACTIF NET</u>		<u>22 810 996</u>	<u>15 959 719</u>	<u>6 851 278</u>
- Capital	CP1	23 257 045	16 250 000	7 007 045
Sommes distribuables		- 446 048	- 290 281	- 155 767
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		- 290 281	0	- 290 281
b- Sommes distribuables de l'exercice		- 155 767	- 290 281	134 515
c- Régul. Résultat distribuables de la période		0	0	0
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		23 484 531	16 250 000	7 234 531

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2016
(Unité : en Dinars Tunisien)

LIBELLE	NOTE	Période du 01.01.2016 au 31.12.16	Période du 01.01.2015 au 31.12.15	VARIATION ANNUELLE
Revenus du portefeuille-titres		0	0	0
a- Dividendes		0	0	0
b- Revenus des BTA et BTZC				
Revenus des placements monétaires	PR2	231 927	0	0
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>231 927</u>	<u>0</u>	<u>231 927</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	- 376 397	- 280 666	- 95 730
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		- 144 470	- 280 666	136 197
Autres produits		0	0	0
Autres charges	CH 2	- 11 297	- 9 615	- 1 682
RESULTAT D'EXPLOITATION		- 155 767	- 290 281	134 515
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		- 155 767	- 290 281	134 515
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)				
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		7 045	0	7 045
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0	0
Frais de négociation		0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		- 148 722	- 290 281	141 559

VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice clos le 31 décembre 2016

(Unité : en Dinars Tunisien)

LIBELLE	Période du 01.01.2016 au 31.12.16	Période du 01.01.15 au 31.12.15	VARIATION ANNUELLE
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-148 722</u>	<u>-290 281</u>	<u>141 559</u>
a- Résultat d'exploitation	-155 767	-290 281	134 515
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 045	0	7 045
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0	0	0
d- Frais de négociation de titres	0	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>7 000 000</u>	<u>16 250 000</u>	<u>-9 250 000</u>
a- Souscriptions	7 000 000	16 250 000	-9 250 000
- Capital	7 000 000	16 250 000	-9 250 000
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
b- Rachats	0	0	0
- Capital	0	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
- Commissions de rachat	0	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	6 851 278	15 959 719	-9 358 441
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>			
a- Début de période	15 959 719	0	15 959 719
b- Fin de période	22 810 996	15 959 719	6 851 278
<u>NOMBRE DE PARTS</u>			
a- Début de période	16 250	0	16 250
b- Fin de période	23 250	16 250	7 000
			0
VALEUR LIQUIDATIVE	981,118	967,255	13,863
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	1,429%	0,000%	1,429%

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR AMEN CAPITAL III » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « AMEN CAPITAL » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 29 mai 2014.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 30.000.000 réparti en 30.000 parts de D : 1.000 chacune. Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR AMEN CAPITAL III est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant AMEN CAPITAL.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow.....).

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 603 947 DT et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Plus / Moins-value latente	Valeur au 31-12-2016	Méthode de valorisation	% actif net
Actions SICAV						
Amen Trésor	5 718	596 902	7 045	603 947	Valeur liquidative	2,65%
Titres OPCVM	5 718	596 902	7 045	603 947	2,65%	2,65%

AC2 : Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 8 230 481 DT et se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Compte à terme	8 000 000	0
Intérêts courus sur compte à terme	225 729	0
Dépôts à vue	4 752	0
TOTAL	8 230 481	0

AC3 : Note sur les créances d'exploitations

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 103 DT et se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Amen Invest	103	0
TOTAL	103	0

AC4 : Autres Actifs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 14 250 000 DT et se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Souscripteurs de parts	14 650 000	16 250 000
TOTAL	14 650 000	16 250 000

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 660 063 DT et s'analyse comme suit :

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Gestionnaire	656 376	280 666
Dépositaire	3 688	0
TOTAL	660 063	280 666

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à 13 471 DT et se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Amen Capital (commission CMF)	0	3 000
Honoraires commissaire aux comptes	12 629	6 329
Redevance CMF	393	0
Impôts et taxes	449	225
TOTAL	13 471	9 615

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 231 927 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Intérêts sur compte à terme	231 927	0
TOTAL	231 927	0

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 376 397 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Rémunération gestionnaire	372 709	280 666
Rémunération dépositaire	3 688	0
TOTAL	376 397	280 666

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 11 297 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Rémunération CAC	6 300	6 329
Rémunération expertise	4 481	0
Redevance CMF	228	3 000
Services bancaires & assimilés	109	61
Autres impôts et taxes	180	225
TOTAL	11 297	9 615

CPI : Note sur le capital

<u>Capital souscrit au 31-12-2015</u>	
Montant	16 250 000
Nombre des parts émises	16 250
Nombre de copropriétaires	3
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	7 000 000
Nombre des parts émises	7 000
Nombre de copropriétaires	0
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0
<u>Capital souscrit au 31-12-2016</u>	
Montant	23 250 000
Nombre de parts	23 250
Nombre de copropriétaires	4

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31-12-2015	16 250 000	16 250 000
<i>Souscription de la période</i>	7 000 000	7 000 000
<i>Rachat de la Période</i>	0	0
Autres Mouvements	7 045	-439 003
<i>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</i>	0	0
<i>Variation de plus ou moins-value latentes sur titres</i>	7 045	7 045
<i>Sommes distribuables des exercices antérieurs</i>		-290 281
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		-155 767
Montant Fin de période au 31-12-2016	23 257 045	22 810 996

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au 31/12/2016 se détaillent ainsi :

Désignation	31.12.2016
<u>Engagement reçus:</u>	0
Garanties SOTUGAR	-
<u>Engagement donnés:</u>	0
Accords de financement donnés	-

5-2 Données par part et ratios pertinents

Désignation par part	2016	2015
Revenus des placements	9,975	0,000
Charges de gestion des placements	-16,189	-17,272
Revenu net des placements	-6,214	-17,272
Autres produits	0,000	0,000
Autres charges	-0,486	-0,592
Résultat d'exploitation (1)	-6,700	-17,863
Régularisation du résultat d'exploitation		
Sommes distribuables de l'exercice	-6,700	-17,863
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,303	0,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-6,397	-17,863
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-13,096	-35,727
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-6,397	-17,863
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	-6,397	-17,863
Valeur liquidative	981,118	967,255
Ratios de gestion des placements		
charges / actif net moyen	-1,94%	-1,76%
autres charges / actif net moyen	-0,06%	-0,06%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-0,80%	-1,82%
Actif net moyen	19 385 358	15 959 719

5-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCPRAMEN CAPITAL III est confiée à la société AMEN CAPITAL (A.C.). Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 1,75% HT du montant total des souscriptions de parts du Fonds non investies sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds.
- 2,25% du montant total des souscriptions de parts du Fonds investies sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds.

Pour le calcul des honoraires de gestion, lors de la cession de chaque participation, le montant des souscriptions sera réduit du prix d'acquisition de la participation cédée. Ces honoraires sont payables en tranches semestrielles d'avance. La première tranche est payable à la date du premier décaissement suivant la libération totale des fonds. Les tranches seront versées semestriellement d'avance.

De plus, il a été prévu d'affecter au gestionnaire une partie des résultats de distribution d'actifs, correspondant à 20% du reliquat après paiement des dépenses et engagements du fonds et versement des sommes revenant aux porteurs de parts.

5-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31 décembre de chaque année avec un minimum fixé à 5 000 TND HT et un maximum de 15 000 TND HT par an applicable à compter de l'achèvement de la période de souscription. Cette commission sera prélevée à terme échu 15 jours après l'arrêté de la VL de l'exercice.

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE « SWING »
ARRÊTÉE AU 31/12/2016**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2016**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif. Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers du Fonds commun de placement à risques « FCPR SWING » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un actif net de **16.580.592 DT** et une valeur liquidative de la part A égale à **908.526 DT**, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du Fonds commun de placement à risques « FCPR SWING », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Le gestionnaire du Fonds commun de placement à risques est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers du Fonds commun de placement à risques « FCPR SWING », annexés au présent rapport, sont réguliers, sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérification et informations spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent, de notre part, aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Le Commissaire aux Comptes
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANNOUGA
ZAMMOURI



BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2016

(exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
AC 1 - Portefeuille titre	AC1	15 404 904	4 502 430
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		14 904 904	5 252 430
Dépréciations des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		(1 000 000)	(750 000)
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		13 904 904	4 202 430
b - Obligations et valeurs assimilées		1 100 000	300 000
c - Autres valeurs		400 000	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	AC2	1 105 669	5 212 290
a - Placements monétaires		1 080 674	4 310 362
b - Disponibilités		24 995	901 928
AC 3 - Créances d'exploitation	AC3	11 586	0
AC 4 - Autres actifs	AC4	103 187	77 053
TOTAL ACTIF		16 625 346	9 791 773
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	PA1	24 389	91 632
PA 2 - Autres créditeurs divers	PA2	20 365	33 456
TOTAL PASSIF		44 754	125 087
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	CP 1	17 259 375	10 004 086
a - Capital		18 259 375	10 754 086
b- Sommes non distribuables de l'exercice		(1 000 000)	(750 000)
CP 2 - Sommes distribuables	CP 2	(678 783)	(337 401)
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		(337 400)	(198 143)
b- Sommes distribuables de l'exercice		(341 383)	(139 258)
ACTIF NET		16 580 592	9 666 685
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		16 625 346	9 791 773

ETATS DE RESULTAT
AU 31 DECEMBRE 2016
(exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
PR 1 - Revenus du portefeuille titres	PR 1	13 986	6 000
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Revenus des autres valeurs		13 986	6 000
PR 2 - Revenus des placements monétaires	PR 2	181 523	254 624
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		195 509	260 624
CH 1 - Charges de gestion des placements	CH 1	509 073	357 487
REVENU NET DES PLACEMENTS		(313 564)	(96 863)
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	CH 2	27 819	42 395
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(341 383)	(139 258)
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(341 383)	(139 258)
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(250 000)	(750 000)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		(591 383)	(889 258)

Etats de variation de l'actif net
Exercices clos le 31 décembre 2016
(exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u>		(591 383)	(889 258)
a - Résultat d'exploitation		(341 383)	(139 258)
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(250 000)	(750 000)
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		0	0
d - Frais de négociation de titres		0	0
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES			0
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		7 505 289	4 085
a- Souscriptions libérées		7 505 289	4 085
a-1 Souscriptions libérées Part A		7 499 999	0
a-2 Souscriptions libérées Part B		5 290	4 085
Capital		7 505 289	4 085
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	0
Régularisation des sommes distribuables		0	0
Droits d'entrée		0	0
b- Rachats		0	0
Capital		0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	0
Régularisation des sommes distribuables		0	0
Droits de sortie		0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET		6 913 906	(885 173)
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>			
a- en début d'exercice		9 666 685	10 551 858
b- en fin d'exercice		16 580 591	9 666 685
<u>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONES (ou de parts)</u>			
PART A Souscrits et libérées			
a- en début d'exercice		10 750	10 750
b- en fin d'exercice		18 250	10 750
PART B Souscrits			
a- en début d'exercice		125	0
b- en fin d'exercice		125	125
VALEUR LIQUIDATIVE PART A		908,526	899,227
VALEUR LIQUIDATIVE PART B		0	0
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL		1,03%	-8,39%

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

FCPR SWING est un fonds commun de placement à risques régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, tel que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application.

Le Fonds a été créé en septembre 2013 pour une durée de 10 ans, éventuellement prorogée de 2 périodes d'un an chacune.

Le montant projeté du fonds a été fixé à 50 025 000 DT, divisé en 50 000 parts A d'un montant nominal de 1 000 DT chacune et en 250 parts B d'un montant nominal de 100 DT chacune.

Au 31 décembre 2016 le montant souscrit du fonds s'élève à 25.012.500 DT et été libéré de 18.259.375 DT

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société CAPSA CAPITAL PARTNERS

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCPR SWING.

L'actif du fonds comprend les montants souscrits et libérés par les porteurs, augmentés des produits nets et des plus-values nettes du fonds.

2 – PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE

La comptabilité de FCPR SWING est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables
- Grands livres des comptes
- Balance générale.

3 – Exercice social

Conformément à la note 4.5 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.

4 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

4.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus

4.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

4.3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2016, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation, sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus, à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

4.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

4.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

4.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

NOTES SUR LE BILAN

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Plus Moins- value latente	Valeur au 31/12/2016	% actif	% Du capital de l'émetteur
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés non admis à la cote						
EXCEL FISH S.A (a)	150 000	1 500 000	(1 000 000)	500 000	3,02%	17,75%
GENERALE ASSISTANCE	12 133	1 000 021		1 000 021	6,03%	33,00%
HERBIOTECH AROMA	150 000	1 500 000		1 500 000	9,05%	52,82%
CHIFCO	45 000	450 009		450 009	2,71%	36,80%
MITIGAN	2 549	254 800		254 800	1,54%	16,66%
SILIREND	150 000	1 500 000		1 500 000	9,05%	24,97%
BK FOOD	138 463	2 700 029		2 700 029	16,28%	22,24%
COTUPLAST	57 604	3 000 016		3 000 016	18,09%	31,58%
SOPRACO	169 200	3 000 029		3 000 029	18,09%	66,67%
Total		14 904 904	(1 000 000)	13 904 904	83,86%	
les obligations de sociétés et valeurs assimilées (c)						
CHIFCO	60 000	600 000		600 000	3,62%	
COTUPLAST	10 000	500 000		500 000	3,02%	
Autres valeurs, avances en comptes courants associées						
HERBIOTECH AROMA		400 000		400 000	2,41%	
Total		16 404 904	(1 000 000)	15 404 904	92,91%	

(a) Les titres EXCEL FISH sont valorisés à la baisse en appliquant une décote de 75%, et ce, en tenant compte de l'évolution défavorable de l'entreprise, de ces perspectives et de sa rentabilité.

(b) Les autres sociétés sont valorisées au coût d'investissement.

(c) Obligations convertible en action.

AC 2 - Placements monétaires et disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
a - Placements monétaires	1 080 674	4 310 362
b - Disponibilités	24 995	901 928
Total	1 105 669	5 212 290

AC 2 - a - Placements monétaires

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

Type de placement	Date Départ	Date d'échéance	Montant	Intérêts courus au 31.12.2015	Total	% de l'actif net
Placement CAT	09/09/2016	08/03/2017	3 200 000	55 570	3 255 570	19,63%
Placement CAT	18/11/2016	16/02/2017	250 000	1 326	251 326	1,52%
Placement CAT	08/11/2016	06/02/2017	3 400 000	25 473	3 425 473	20,66%
Placement CAT	23/12/2016	06/02/2017	(3 000 000)	(2 560)	(3 002 560)	-18,11%
Placement CAT	27/12/2016	08/03/2017	(2 850 000)	(2 483)	(2 852 483)	-17,20%
Intérêts sur dépôt a vu				3 349	3 349	
Total			1 000 000	80 674	1 080 674	6,52%

AC 2 - b – Disponibilités

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 correspond au solde bancaire du compte AMEN BANK qui s'élève à 901.928 DT.

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
AMEN BANK	24 987	901 928
BANQUE D'HABITAT	8	0
Total	24 995	901 928

AC 4 - Autres actifs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Honoraires de gestions semestrielles payées d'avance	103 187	72 123
CAPSA capital Partner	0	4 930
Total	103 187	77 053

PA 1 - Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération du gestionnaire à payer	10 229	69 132
Rémunération du dépositaire à payer	14 160	22 500
Total	24 389	91 632

PA 2 - Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Honoraires du commissaire aux comptes	7 000	5 000
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	11 320	27 672
Redevance CMF	260	200
Retenu à la source à payer	1 770	419
CAPSA capital Partner.	15	165
Total	20 365	33 456

CP 1- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016
Capital libérée au 31 Décembre 2015	10 004 086
Montant Parts A souscrites	25 000 000
Nombre de parts A souscrites	25 000
Nombre de porteurs de parts A	7
Montant Parts B souscrites	12 500
Nombre de parts B souscrites	125
Nombre de porteurs de parts B	4
Souscriptions Libérées	7 505 289
Montant Parts A libérées	7 499 999
Nombre de parts A libérées	
Nombre de porteurs de parts A	7
Montant Part B libérées	5 290
Nombre de parts B	
Nombre de porteurs de parts B	4
Rachats effectués (En Nominal)	0
Autres mouvements	(250 000)
Frais de négociation	0
Différences d'estimation (+/-)	(250 000)
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	0

Droit de sortie	0
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	0
Capital au 31 décembre 2016	17 259 375
Nombre de parts A émises	25 000
Nombre de parts B émises	125
Nombre de porteurs de parts A	7
Nombre de porteurs de parts B	4
Taux de rendement annuel	1,034%

Les souscriptions au Fonds ont totalisé 25 000 000 DT et ont été libérées à hauteur de 75% soit 18 259 375 DT.

La valeur du capital au 31 décembre 2016 est déterminée ainsi :

Part libérée fin de période	18 259 375
Part A	18 249 999
Part B	9 375
Plus moins valus potentielles sur titres	(1 000 000)
Capital au 31.12.2016	17 259 375

Les synthèses des appels des fonds se détaillent comme suit :

(a) PARTS A : Tableau de synthèse après les appels de fonds.

Porteurs	Nominal	Capital souscrit (engagement)	Nombre de PARTS	Capital souscrit restant à appeler
	1 000			
Société Tunisienne d'assurance et réassurance		7 500 000	7 500	1 875 000
Sté des assurances SALIM		2 000 000	2 000	500 000
Tunis Ré		3 000 000	3 000	750 000
AMEN BANK		4 000 000	4 000	1 000 000
Assurance AMI		3 000 000	3 000	750 000
Caisse de Dépôts et de Consignation(CDC)		5 000 000	5 000	1 250 000
Banque d'affaires de Tunisie		500 000	500	125 000
TOTAL		25 000 000	25 000	6 250 000

NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR 1- Revenus du portefeuille titres

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 13.986 DT se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2016	31/12/2015
Jetons de présence : GENERALE ASSISTANCE	2 400	3 000
Jetons de présence : CHIFCO	0	3 000
Revenus des comptes courants associés	11 586	0
Total	13 986	6 000

PR 2- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 254.624 DT, correspond aux revenus des placements monétaires nets de retenus à la source de 20%.

Type de placement	31/12/2016	31.12.2015
Intérêts sur certificat de dépôt à taux fixe	34 990	12 163
Intérêts sur placement en compte à terme.	129 166	207 736
Intérêts sur dépôt a vu	17 367	34 725
Total	181 523	254 624

CH 1 - Charges de gestion des placements :

Ce post enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculée conformément au règlement intérieur du FCPR SWING.

Le total de ces charges s'élève au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	489 799	347 487
Rémunération du dépositaire	19 274	10 000
Total	509 073	357 487

CH 2 - Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Honoraires du commissaire aux comptes.	8 724	2 588
Redevance CMF.	157	100
Honoraire due diligence	18 640	38 634
Autres frais	298	1 073
Total	27 819	42 395

AUTRES INFORMATIONS

1- Données par part et ratios de gestion des placements :

Données par part	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des placements	7	10
Charges de gestion des placements	20	14
Revenus net des placements	(13)	(4)
Autres produits	0	0
Autres charges	1	2
Résultat d'exploitation (1)	(14)	(6)
Régularisation du résultat d'exploitation		
Sommes distribuables de l'exercice	(14)	(6)
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(10)	(30)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
Frais de négociation	0	0
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(10)	(30)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(24)	(36)
Résultat non distribuable de l'exercice	(10)	(30)
Régularisation du résultat non distribuable	0	0
Sommes non distribuables de l'exercice	(10)	(30)
Distribution de dividende	0	0
Valeur liquidative	908,526	899,227

2- Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion du Fonds FCPR SWING est assurée par CAPSA CAPITAL PARTNERS. Celui-ci est chargé de :

- L'identification et la réalisation des investissements et des désinvestissements.
- Le suivi des participations et la représentation de FCPR SWING aux Conseils d'Administration et Assemblées Générales des sociétés du portefeuille
- L'ensemble des tâches relatives à la gestion courante du Fonds (administrative, commerciale, comptable et financière)

La rémunération due au Gestionnaire tout le long de la vie du fonds, lui sera versée semestriellement et d'avance.

Les Honoraires de gestions sus-indiqués seront de :

- 1.5% HT annuellement du montant souscrit 'et non investi

- 2 % HT annuellement du montant investi diminué des montants restitués aux Porteurs des Parts en coût historique ainsi que des pertes définitives éventuelles qui seraient constatées sur certaines lignes du portefeuille.

AMENB BANK est le dépositaire des actifs de FCPR SWING en vertu d'une convention de dépositaire exclusif conclue entre le Gestionnaire Capsa Capital Partners et Amen Bank.

A ce titre, le Dépositaire est notamment investi des fonctions suivantes :

- Assurer la conservation des actifs compris dans FCPR SWING et ouvrira au nom FCPR SWING un compte en espèce et un compte titres. Pour ce faire, il vérifie la correspondance entre les avoirs conservés et les titres inscrits aux comptes des porteurs de Parts.

- Contrôler les avoirs existants en effectuant un recoupement global de l'ensemble des quantités détenues par valeurs à l'aide des justificatifs des avoirs correspondants.

- Procéder à l'inscription en comptes des titres et espèces.

- S'assurer de la régularité des décisions du Gestionnaire en vérifiant le respect des règles d'investissement et des ratios réglementaires, de l'établissement de la valeur liquidative, ainsi que le respect des règles relatives aux montants minimums et maximums de l'actif de FCPR SWING.

- Contrôler l'organisation et les procédures comptables de FCPR SWING.

- Contrôler l'inventaire de l'actif de FCPR SWING et délivrer une attestation de l'inventaire de FCPR SWING à la clôture de chaque exercice.

- En cas d'anomalies ou d'irrégularités relevées dans l'exercice de son contrôle, le Dépositaire adresse une demande de régularisation au Gestionnaire et une mise en demeure si la demande de régularisation reste sans réponse durant une période de dix (10) jours de bourse. Dans tous les cas, le Dépositaire en informe le conseil du Marché Financier (CMF), ainsi que le commissaire aux comptes.

En rémunération de ses services, le Dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année, sans que cette rémunération ne soit inférieure à 10.000 TND HT et supérieure à 12.000 TND HT. Ces frais seront réglés en sus de la commission de gestion directement par le fonds et payés semestriellement d'avance.

3- Frais d'études d'opportunités d'investissements et de due diligence

Le fonds prendra en charges les frais d'étude d'opportunités d'investissement et de due diligence des sociétés cibles qui ne rentrent pas dans le cadre des attributions de la société de gestion sur demande du comité d'investissement dans la limite de 50.000 DT par année et assumera l'excédent, en cas de dépassement de ce montant.

FCP HAYETT PLENITUDE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP HAYETT PLENITUDE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant ressortir des actifs nets de 629 831 DT et une valeur liquidative de 1,072 DT.

1. Responsabilité de la Direction pour les états financiers

Le gestionnaire du FCP HAYETT PLENITUDE est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire du FCP HAYETT PLENITUDE, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière du FCP HAYETT PLENITUDE arrêtée au 31 décembre 2016 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

4. Autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application des dispositions de l'article 20 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et de la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice établi par le Gestionnaire du Fonds. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 27 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes:

Kais BOUHAJJA

Bilan
Exercice Clos le 31/12/2016
(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
ACTIF			
Portefeuille-titres	5.1	<u>504 022</u>	<u>392 709</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		250 034	228 888
Obligations et valeurs assimilées		253 988	163 821
Placements monétaires et disponibilités	5.2	<u>139 465</u>	<u>213 003</u>
Placements monétaires		112 575	101 494
Disponibilités		26 890	111 509
Autres actifs	5.3	795	175
TOTAL ACTIF		<u>644 283</u>	<u>605 887</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5.4	9 211	4 525
Autres Créditeurs divers	5.5	5 241	98
TOTAL PASSIF		<u>14 452</u>	<u>4 623</u>
<u>Capital</u>	5.6	<u>609 489</u>	<u>589 900</u>
<u>Sommes distribuables</u>		<u>20 342</u>	<u>11 364</u>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		11 364	0
Sommes distribuables de l'exercice		8 978	11 364
ACTIF NET		629 831	601 264
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		644 283	605 887

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en dinars)

	Notes	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 04/02/2015 au 31/12/2015
Revenus du portefeuille-titres	6.1	21 444	7 562
Revenus des placements monétaires	6.2	5 429	2 857
Total des revenus de placements		26 873	10 419
Charges de gestion des placements	6.3	12 511	7 915
Revenus Nets des placements		14 362	2 504
Autres charges d'exploitation	6.4	5 384	579
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 978	1 925
Régularisation du résultat d'exploitation		0	9 439
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		8 978	11 364
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	<9 439>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		16 552	<5 318>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		3 547	5 219
Frais de négociation de titres		<509>	<562>
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		28 568	1 264

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Exprimé en dinars)

	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 04/02/2015 au 31/12/2015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	28 568	1 264
Résultat d'exploitation	8 978	1 925
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	16 552	<5 318>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	3 547	5 219
Frais de négociation de titres	<509>	<562>
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	0	0
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	0	600 000
Souscriptions		
- Capital	0	587 330
- Régularisation des sommes non distribuables	0	3 231
- Régularisation des sommes distribuables	0	9 439
Rachat		
- Capital	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	28 568	601 264
ACTIF NET		
En début de l'exercice	601 264	0
En fin de l'exercice	629 831	601 264
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	587 330	0
En fin de l'exercice	587 330	587 330
VALEUR LIQUIDATIVE	1,072	1,023
TAUX DE RENDEMENT	4,825%	2,300%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Les notes ci-après font partie intégrante des états financiers annuels du fonds commun de placement FCP HAYETT PLENITUDE arrêtés au 31 décembre 2016, dont le bilan présente un total de 644 283 DT, l'état de résultat présente un résultat de l'exercice de 28 568 DT et l'état de variation de l'actif net présente une variation de l'actif net de 28 568 DT.

1. Présentation du fonds :

FCP HAYETT PLENITUDE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, de type capitalisation régi par le code des organismes de placement collectif. Il est un support à un contrat d'assurance vie en unités de comptes. Son unique souscripteur est HAYETT.

Les souscriptions et les rachats ont été ouverts le 24 Mars 2015. Le fonds a pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par AMEN INVEST.

HAYETT a été désignée distributeur des titres du FCP HAYETT PLENITUDE.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2. Objectifs de placement :

FCP HAYETT PLENITUDE a pour objectif d'offrir aux investisseurs un taux de rendement supérieur au taux du marché monétaire, une exposition modérée du fonds au marché des actions leur permettant de tirer profit des possibilités de rendements supérieurs inhérents à ce type de placement.

3. Référentiel d'élaboration des états financiers et principes comptables appliqués

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2016 sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Ils sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM. Toutefois, le premier exercice du fonds comprend toutes les opérations effectuées depuis sa date de constitution jusqu'au 31 décembre 2015.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2016.

3.3. Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale:

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti.

3.4. Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition.

3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6. Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

4. Régime fiscal

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, les fonds communs de placement sont dépourvus de la personnalité morale, en conséquence FCP HAYETT PLENITUDE ne dispose pas de la personnalité morale et est, par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus-values provenant des actions investies par FCP HAYETT PLENITUDE sont exonérés de l'impôt conformément à la réglementation en vigueur. Cependant les revenus des capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

5. Notes sur le bilan

5.1. Portefeuille-titres

Le solde net du portefeuille-titres totalise au 31 décembre 2016 un montant de 504 022 DT détaillé comme suit :

5.1.1. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2016	En % de l'actif net
Actions et droits rattachés				
AMEN BANK	1 042	25 669	25 225	4,01
ATTIJARI BANK	845	21 827	22 829	3,62
BH	347	6 243	6 281	1,00
BIAT	225	18 194	19 938	3,17
BNA	1 000	13 028	9 002	1,43
CARTHAGE CEMENT	10 000	26 300	20 481	3,25
EURO-CYCLES	950	22 337	38 859	6,17
HANNIBAL LEASE	1 500	13 305	13 659	2,17
SAH LILAS	1 000	9 700	13 559	2,15
OFFICEPLAST	2 850	8 765	8 758	1,39
ONE TECH HOLDING	1 000	7 568	8 511	1,35
SFBT	776	18 204	14 729	2,34
TUNIS RE	2 200	18 355	18 472	2,94
Titres Sicav				
AMEN PREMIERE SICAV	287	29 298	29 731	4,72
Total		238 794	250 034	39,70%

5.1.2. Obligations et valeurs assimilés

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations de sociétés et se détaille comme suit :

Obligations de sociétés	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2016	En % de l'actif net
ABSUB2016-1	300	30 000	30 199	4,79
ATTI LESG 15-2 A	300	24 000	24 028	3,81
ATTIJARI BANK 2015	300	24 000	24 245	3,85
CIL 2015/1	50	4 000	4 134	0,66
CIL 2015/2	400	32 000	32 338	5,13
HL 2015/B	500	50 000	50 321	7,99
UIB 2015/A	70	5 600	5 779	0,92
UIB SUB2016	300	30 000	30 118	4,78
UNIFAC 2015A	500	50 000	52 826	8,39
Total		249 600	253 988	40,32%

Les mouvements sur le portefeuille se détaillent comme suit :

1-Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	212 510
Emprunt Obligataire	110 000
Titres SICAV	304 534
TOTAL	627 044

2-Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisées
Titres SICAV	304 160	304 380	220
Actions	208 296	211 623	3 327
TOTAL	512 456	516 003	3 547

3- les remboursements en obligations au cours de l'exercice 2016 représente un total de 22 400 Dinars :

5.2. Placements monétaires et disponibilités

Le solde des placements monétaires et disponibilités totalise au 31 décembre 2016 un montant de 139 465 DT. Ce solde est détaillé comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme	110 000	112 575	17,87%
Disponibilités	-	26 890	4,27%
Total	110 000	139 465	22,14%

5.3. Autres actifs

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à 795 Dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts courus sur compte rémunéré	795	175
Total	795	175

5.4. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à 9 211 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Gestionnaire	4 903	2 352
Dépositaire	4 308	2 173
Total	9 211	4 525

5.5. Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à 5 241 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Retenue à la source	540	51
CMF	86	47
Commissaire aux comptes	4 615	0
Total	5 241	98

5.6. Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2016 se présentent comme suit :

<u>Capital au 31/12/2015</u>	
Montant	589 900
Nombre de parts	587 330
Nombre de Porteurs de parts	1
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	0
Nombre de parts émises	0
Nombre de Porteurs de parts entrants	0
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	0
Nombre des parts rachetées	0
Nombre de Porteurs de parts sortants	0
<u>Autres effets sur le capital</u>	
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	3 547
Régularisation des sommes non distribuables	0
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	16 553
Frais de négociation des titres	-510
<u>Capital au 31/12/2016</u>	
Montant	609 489
Nombre de parts	587 330
Nombre de Porteurs de parts	1

6. Notes sur l'état de résultat

6.1. Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31/12/2016 à 21 444 DT s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des actions	7 761	3 120
Revenus des Emprunt Obligataire	12 528	2 773
Revenus des titres OPCVM	1 155	1 669
Total	21 444	7 562

6.2. Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements s'élèvent au 31/12/2016 à 5 429 DT s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des placements à terme	4 813	2 682
Revenus du compte courant rémunéré	616	175
Total	5 429	2 857

6.3. Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions du prospectus d'émission du fonds.

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à 12 511 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	9 717	5 404
Rémunération du dépositaire	2 794	2 511
Total	12 511	7 915

6.4. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à 5 384 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Redevance du CMF	627	349
Services bancaires et assimilés	4	155
TCL	138	75
Rémunération du CAC*	4 615	0
Total	5 384	579

* La charge relative aux honoraires du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2015 n'a pas été constatée.

7. Autres notes aux états financiers

7.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Revenus des placements	0,046	0,018
Charges de gestion des placements	-0,021	-0,014
Revenus nets des placements	0,025	0,004
Autres charges	-0,009	-0,001
Résultat d'exploitation (1)	0,016	0,003
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,016
Sommes distribuables de l'exercice	0,016	0,019
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,028	-0,009
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,006	0,009
Frais de négociation de titres	-0,001	-0,001
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	0,033	-0,001
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,049	0,002
Droits de sortie	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,033	-0,001
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,006
Sommes non distribuables de l'exercice	0,033	0,004
Valeur liquidative	1,072	1,023
<u>Ratios de gestion des placements</u>		
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,03%	1,75%
Autres charges / actif net moyen	0,86%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,45%	0,43%
Nombre de parts	587 330	587 330
Actif net moyen	617 623	451 073

7.2. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

- a) Le règlement intérieur de FCP HAYETT PLENITUDE prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1,55% TTC l'an de la valeur de l'actif net du fonds au profit du gestionnaire AMEN INVEST. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement.

La charge de l'exercice s'élève à 9 717DT TTC.

- b) Le règlement intérieur du FCP HAYETT PLENITUDE prévoit le paiement d'une commission égale à 0,15% HT de l'actif net par an, avec un minimum de 2 000 DT HT par an et d'une commission de clearing de 500 DT HT par an au profit du dépositaire AMEN BANK.

Ces commissions sont calculées et prélevées quotidiennement sur l'actif net et sont versées trimestriellement à AMEN BANK, le dépositaire, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque trimestre.

La charge de l'exercice s'élève à 2 794DT TTC.

FCP HAYETT VITALITE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP HAYETT VITALITE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant ressortir des actifs nets de 626 627 DT et une valeur liquidative de 1,072 DT.

1. Responsabilité de la Direction pour les états financiers

Le gestionnaire du FCP HAYETT VITALITE est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire du FCP HAYETT VITALITE, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière du FCP HAYETT VITALITE arrêtée au 31 décembre 2016 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises Tunisien.

4. Autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application des dispositions de l'article 20 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et de la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice établi par le Gestionnaire du Fonds. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 27 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Kais BOUHAJJA

Bilan
Exercice Clos le 31/12/2016
(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
ACTIF			
Portefeuille-titres	5.1	<u>501 681</u>	<u>442 849</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		328 326	301 206
Obligations et valeurs assimilées		173 355	141 643
Placements monétaires et disponibilités	5.2	<u>139 581</u>	<u>153 570</u>
Placements monétaires		112 575	101 494
Disponibilités		27 006	52 076
Autres actifs	5.3	736	125
TOTAL ACTIF		<u>641 998</u>	<u>596 544</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5.4	10 115	5 018
Autres Créditeurs divers	5.5	5 256	98
TOTAL PASSIF		<u>15 371</u>	<u>5 116</u>
Capital	5.6	<u>610 153</u>	<u>580 978</u>
Sommes distribuables		<u>16 474</u>	<u>10 450</u>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		10 450	0
Sommes distribuables de l'exercice		6 024	10 450
ACTIF NET		<u>626 627</u>	<u>591 428</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>641 998</u>	<u>596 544</u>

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en dinars)

	Notes	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 04/02/2015 au 31/12/2015
Revenus du portefeuille-titres	6.1	19 923	7 760
Revenus des placements monétaires	6.2	5 422	2 807
Total des revenus de placements		25 345	10 567
Charges de gestion des placements	6.3	13 924	8 797
Revenus Nets des placements		11 421	1 770
Autres charges d'exploitation	6.4	5 397	590
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 024	1 180
Régularisation du résultat d'exploitation		0	9 270
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		6 024	10 450
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	<9 270>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		31 357	<12 216>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		<1 516>	3 201
Frais de négociation de titres		<666>	<737>
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		35 199	<8 572>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Exprimé en dinars)

	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 04/02/2015 au 31/12/2015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	35 199	<8 572>
Résultat d'exploitation	6 024	1 180
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	31 357	<12 216>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	<1 516>	3 201
Frais de négociation de titres	<666>	<737>
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	0	0
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	0	600 001
Souscriptions		
- Capital	0	584 028
- Régularisation des sommes non distribuables	0	6 703
- Régularisation des sommes distribuables	0	9 270
Rachat		
- Capital	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	35 199	591 428
ACTIF NET		
En début de l'exercice	591 428	0
En fin de l'exercice	626 627	591 428
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	584 028	0
En fin de l'exercice	584 028	584 028
VALEUR LIQUIDATIVE	1,072	1,012
TAUX DE RENDEMENT	6,022%	1,200%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Les notes ci-après font partie intégrante des états financiers annuels du fonds commun de placement FCP HAYETT VITALITE arrêtés au 31 décembre 2016, dont le bilan présente un total de 641 998 DT, l'état de résultat présente un résultat bénéficiaire de l'exercice de 35 199 DT et l'état de variation de l'actif net présente une variation de l'actif net de 35 199 DT.

1. Présentation du fonds :

FCP HAYETT VITALITE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, de type capitalisation régi par le code des organismes de placement collectif. Il est un support à un contrat d'assurance vie en unités de comptes. Son unique souscripteur est HAYETT.

Les souscriptions et les rachats ont été ouverts le 24 Mars 2015. Le fonds a pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par AMEN INVEST.

HAYETT a été désignée distributeur des titres du FCP HAYETT VITALITE.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2. Objectifs de placement :

FCP HAYETT VITALITE a pour objectif d'offrir aux investisseurs un taux de rendement supérieur au taux du marché monétaire, une forte exposition du fonds au marché des actions leur permettant de tirer profit des possibilités de rendements supérieurs inhérents à ce type de placement.

3. Référentiel d'élaboration des états financiers et principes comptables appliqués :

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2016 sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Ils sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM. Toutefois, le premier exercice du fonds comprend toutes les opérations effectuées depuis sa date de constitution jusqu'au 31 décembre 2015.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2016.

3.3. Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale:

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti.

3.4. Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition.

3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6. Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

4. Régime fiscal

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, les fonds communs de placement sont dépourvus de la personnalité morale, en conséquence FCP HAYETT VITALITE ne dispose pas de la personnalité morale et est, par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus-values provenant des actions investies par FCP HAYETT VITALITE sont exonérés de l'impôt conformément à la réglementation en vigueur. Cependant les revenus des capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

5. Notes sur le bilan

5.1. Portefeuille-titres

Le solde net du portefeuille-titres totalise au 31 décembre 2016 un montant de 501 681 DT détaillé comme suit :

5.1.1. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2016	En % de l'actif net
Actions et droits rattachés				
AMEN BANK	1297	31 762	31 397	5,01
ATTIJARI BANK	1167	30 450	31 528	5,03
BIAT	374	30 125	33 141	5,29
BNA	1700	22 325	15 302	2,44
CARTHAGE CEMENT	10000	26 300	20 480	3,27
CITY CARS	1000	15 500	15 610	2,49
EURO-CYCLES	1250	26 826	51 129	8,16
HANNIBAL LEASE	2000	17 740	18 212	2,91
SAH LILAS	1600	16 185	21 693	3,46
NEW BODY LINE	1000	6 880	6 787	1,08
OFFICEPLAST	1404	3 931	4 314	0,69
ONE TECH HOLDING	1000	7 593	8 510	1,36
SFBT	1065	22 775	20 215	3,23
SOTUMAG	3936	8 266	7 502	1,20
TUNIS RE	2595	21 969	21 788	3,48
Titres Sicav				
AMEN PREMIERE SICAV	200	20 549	20 718	3,31
Total		309 175	328 326	52,40

5.1.2. Obligations et valeurs assimilés

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations de sociétés et se détaille comme suit :

Obligations de sociétés	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2016	En % de l'actif net
ABSUB2016-1	200	20 000	20 133	3,21
ATTI LESG 15-2 A	200	16 000	16 019	2,56
ATTIJARI BANK 2015	200	16 000	16 164	2,58
CIL 2015/1	50	4 000	4 134	0,66
CIL 2015/2	400	32 000	32 338	5,16
HL 2015/B	500	50 000	50 321	8,03
UIB 2015/A	50	4 000	4 128	0,66
UIB SUB2016	300	30 000	30 118	4,81
Total		172 000	173 355	27,66

Les mouvements sur le portefeuille se détaillent comme suit :

1-Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	265 689
Emprunt Obligataire	50 000
Titres SICAV	205 285
TOTAL	520 974

2-Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisées
Titres SICAV	188 633	188 550	-83
Actions	286 588	285 154	-1 434
TOTAL	475 221	473 704	-1 517

3-Les remboursements en obligations au cours de l'exercice 2016 représente un total de 18 000 Dinars.

5.2.Placements monétaires et disponibilités

Le solde des placements monétaires et disponibilités totalise au 31 décembre 2016 un montant de 139 581DT. Ce solde est détaillé comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme	110 000	112 575	17,97%
Disponibilités	-	27 006	4,31%
Total	110 000	139 581	22 ,28%

5.3. Autres actifs

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à 736 Dinars et se détaille comme suit

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
intérêts courus sur compte rémunéré	736	125
Total	736	125

5.4. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à 10 115 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Gestionnaire	5 476	2 608
Dépositaire	4 639	2 410
Total	10 115	5 018

5.5. Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à 5 256 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Retenue à la source	625	51
Autres créditeurs (CMF)	16	47
Rémunération CAC	4 615	0
Total	5 256	98

5.6. Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2016 se présentent comme suit :

Capital au 31/12/2015	
Montant	580 978
Nombre de parts	584 028
Nombre de Porteurs de parts	1
Souscriptions réalisées	
Montant	0
Nombre des parts émises	0
Nombre de Porteurs de parts entrants	0
Rachats effectués	
Montant	0
Nombre des parts rachetées	0
Nombre de Porteurs de parts sortants	0
Autres effets sur le capital	
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-1516
Régularisation des sommes non distribuables	0
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	31 357
Frais de négociation des titres	-666
Capital au 31/12/2016	
Montant	610 153
Nombre des parts	584 028
Nombre de Porteurs de parts	1

6. Notes sur l'état de résultat

6.1. Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31/12/2016 à 19 923 DT s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des actions	10 532	4 051
Revenus des Emprunt Obligataire	8 357	2 509
Revenus des titres OPCVM	1 034	1 200
Total	19 923	7 760

6.2. Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements s'élèvent au 31/12/2016 à 5 422 DT s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des placements à terme	4 811	2 682
Revenus du compte courant rémunéré	611	125
Total	5 422	2 807

6.3. Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions du prospectus d'émission du fonds.

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à 13 924 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	10 920	6 049
Rémunération du dépositaire	3 004	2 748
Total	13 924	8 797

6.4. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à 5 397 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Redevance du CMF	623	346
Services bancaires et assimilés	4	169
TCL	155	75
Rémunération du CAC*	4 615	0
Total	5 397	590

* La charge relative aux honoraires du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2015 n'a pas été constatée.

7. Autres notes aux états financiers

7.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Revenus des placements	0,043	0,018
Charges de gestion des placements	-0,024	-0,015
Revenus nets des placements	0,019	0,003
Autres charges	-0,009	-0,001
Résultat d'exploitation (1)	0,010	0,002
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,016
Sommes distribuables de l'exercice	0,010	0,018
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,054	-0,021
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-0,003	0,005
Frais de négociation de titres	-0,001	-0,001
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	0,050	-0,017
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,060	-0,015
Droits de sortie	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,050	-0,017
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,011
Sommes non distribuables de l'exercice	0,050	-0,006
Valeur liquidative	1,072	1,012
<u>Ratios de gestion des placements</u>		
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,23%	1,97%
Autres charges / actif net moyen	0,87%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,97%	0,26%
Nombre de parts	584 028	584 028
Actif net moyen	627 424	447 219

7.2. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

- a) Le règlement intérieur de FCP HAYETT VITALITE prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1,75% TTC l'an de la valeur de l'actif net du fonds au profit du gestionnaire AMEN INVEST. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement.

La charge de l'exercice s'élève à 10 920DT TTC.

- b) Le règlement intérieur de FCP HAYETT VITALITE prévoit le paiement d'une commission égale à 0,15% HT de l'actif net par an, avec un minimum de 2 000 DT HT par an et d'une commission de clearing de 700 DT HT par an au profit du dépositaire AMEN BANK.

Ces commissions sont calculées et prélevées quotidiennement sur l'actif net et sont versées trimestriellement à AMEN BANK, le dépositaire, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque trimestre.

La charge de l'exercice s'élève à 3 004DT TTC.

FCP HAYETT MODERATION

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP HAYETT MODERATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant ressortir des actifs nets de 638 180DT et une valeur liquidative de 1,082 DT.

1. Responsabilité de la Direction pour les états financiers

Le gestionnaire du FCP HAYETT MODERATION est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire du FCP HAYETT MODERATION, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière du FCP HAYETT MODERATION arrêtée au 31 décembre 2016 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises Tunisien.

4. Autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application des dispositions de l'article 20 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et de la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice établi par le Gestionnaire du Fonds. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 27 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes:

Kais BOUHAJJA

Bilan
Exercice Clos le 31/12/2016
(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
ACTIF			
Portefeuille-titres	5.1	<u>506 927</u>	<u>362 085</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		137 457	157 005
Obligations et valeurs assimilées		369 470	205 080
Placements monétaires et disponibilités	5.2	<u>143 824</u>	<u>250 017</u>
Placements monétaires		112 575	101 494
Disponibilités		31 249	148 523
Autres actifs	5.3	<u>487</u>	<u>150</u>
TOTAL ACTIF		<u>651 238</u>	<u>612 252</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5.4	7 999	3 866
Autres Créditeurs divers	5.5	5 059	98
TOTAL PASSIF		<u>13 058</u>	<u>3 964</u>
Capital	5.6	<u>611 494</u>	<u>594 544</u>
Sommes distribuables		<u>26 686</u>	<u>13 744</u>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		13 744	0
Sommes distribuables de l'exercice		12 942	13 744
ACTIF NET		<u>638 180</u>	<u>608 288</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>651 238</u>	<u>612 252</u>

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en dinars)

	Notes	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 04/02/2015 au 31/12/2015
Revenus du portefeuille-titres	6.1	22 876	7 216
Revenus des placements monétaires	6.2	5 931	2 832
Total des revenus de placements		28 807	10 048
Charges de gestion des placements	6.3	10 509	6 670
Revenus Nets des placements		18 298	3 378
Autres charges d'exploitation	6.4	5 356	582
RESULTAT D'EXPLOITATION		12 942	2 796
Régularisation du résultat d'exploitation		0	10 948
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		12 942	13 744
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	<10 948>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		12 871	<264>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		4 406	6 065
Frais de négociation de titres		<327>	<309>
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		29 892	8 288

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Exprimé en dinars)

	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 04/02/2015 au 31/12/2015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	29 892	8 288
Résultat d'exploitation	12 942	2 796
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	12 871	<264>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	4 406	6 065
Frais de négociation de titres	<327>	<309>
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	0	0
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	0	600 000
Souscriptions		
- Capital	0	589 716
- Régularisation des sommes non distribuables	0	<664>
- Régularisation des sommes distribuables	0	10 948
Rachat		
- Capital	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	29 892	608 288
ACTIF NET		
En début de l'exercice	608 288	0
En fin de l'exercice	638 180	608 288
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	589 716	0
En fin de l'exercice	589 716	589 716
VALEUR LIQUIDATIVE	1,082	1,031
TAUX DE RENDEMENT	4,964%	3,100%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Les notes ci-après font partie intégrante des états financiers annuels du fonds commun de placement FCP HAYETT MODERATION arrêtés au 31 décembre 2016, dont le bilan présente un total de 651 238 DT, l'état de résultat présente un résultat de l'exercice de 29 892 DT et l'état de variation de l'actif net présente une variation de l'actif net de 29 892DT.

1. Présentation du fonds :

FCP HAYETT MODERATION est un fonds commun de placement de catégorie mixte, de type capitalisation régi par le code des organismes de placement collectif. Il est un support à un contrat d'assurance vie en unités de comptes. Son unique souscripteur est HAYETT.

Les souscriptions et les rachats ont été ouverts le 24 Mars 2015. Le fonds a pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par AMEN INVEST.

HAYETT a été désignée distributeur des titres du FCP HAYETT MODERATION.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2. Objectifs de placement :

FCP HAYETT MODERATION a pour objectif d'offrir aux investisseurs un taux de rendement supérieur au taux du marché monétaire, une exposition faible à modérée du fonds au marché des actions leur permettant de tirer profit des possibilités de rendements supérieurs inhérents à ce type de placement.

3. Référentiel d'élaboration des états financiers et principes comptables appliqués

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2016 sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Ils sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM. Toutefois, le premier exercice du fonds comprend toutes les opérations effectuées depuis sa date de constitution jusqu'au 31 décembre 2015.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale:

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti.

3.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2016.

3.4. Évaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition.

3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6. Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

4. Régime fiscal

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, les fonds communs de placement sont dépourvus de la personnalité morale, en conséquence FCP HAYETT MODERATION ne dispose pas de la personnalité morale et est, par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus-values provenant des actions investies par FCP HAYETT MODERATION sont exonérés de l'impôt conformément à la réglementation en vigueur. Cependant les revenus des capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

5. Notes sur le bilan

5.1. Portefeuille-titres

Le solde net du portefeuille-titres totalise au 31 décembre 2016 un montant de 506 927 DT détaillé comme suit :

5.1.1. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2016	En % de l'actif net
Actions et droits rattachés				
AMEN BANK	521	12 950	12 612	1,98
ATTIJARI BANK	500	12 636	13 510	2,12
BIAT	77	6 256	6 824	1,07
CARTHAGE CEMENT	7 000	18 410	14 336	2,25
EURO-CYCLES	850	18 167	34 768	5,45
HANNIBAL LEASE	1 000	8 870	9 107	1,43
SFBT	192	4 494	3 645	0,57
TUNISIE LEASING	600	11 949	11 022	1,73
TUNIS RE	1 300	10 555	10 915	1,71
Titres Sicav				
AMEN PREMIERE SICAV	200	20 559	20 718	3,25
Total		124 846	137 457	21,54

5.1.2. Obligations et valeurs assimilés

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations de sociétés et se détaille comme suit :

Obligations de sociétés	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2016	En % de l'actif net
ABSUB2016-1	500	50 000	50 332	7,89
ATTI LESG 15-2 A	500	40 000	40 047	6,27
ATTIJARI BANK 2015	500	40 000	40 409	6,33
CIL 2015/1	50	4 000	4 134	0,65
CIL 2015/2	400	32 000	32 338	5,07
HL 2015/B	500	50 000	50 321	7,88
TLG 2016-1 B	500	50 000	52 302	8,19
UIB 2015/A	80	6 400	6 604	1,03
UIB SUB2016	400	40 000	40 158	6,29
UNIFAC 2015A	500	50 000	52 825	8,28
Total		362 400	369 470	57,89

Les mouvements sur le portefeuille se détaillent comme suit :

1-Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	114 248
Emprunt Obligataire	190 000
Titres SICAV	388 194
TOTAL	692 442

2-Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisées
Titres SICAV	396 992	397 713	722
Actions	137 873	141 558	3 684
TOTAL	534 865	539 271	4 406

3- les remboursements en obligations au cours de l'exercice 2016 représentent un montant de 30 600 Dinars.

5.2. Placements monétaires et disponibilités

Le solde des placements monétaires et disponibilités totalise au 31 décembre 2016 un montant de 143 824DT. Ce solde est détaillé comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme	110000	112 575	17,64%
Disponibilités	-	31 249	4,90%
Total	110 000	143 824	22,54%

5.3. Autres actifs

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à 487 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts courus sur compte rémunéré	487	150
Total	487	150

5.4. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à 7 999 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Gestionnaire	4 002	1 921
Dépositaire	3 997	1 945
Total	7 999	3 866

5.5. Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à 5 059 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Retenue à la source	414	51
Autres créditeurs (CMF)	30	47
Frais Commissaire aux comptes	4 615	0
Total	5059	98

5.6. Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2016 se présentent comme suit :

<u>Capital au 31/12/2015</u>	
Montant	594 544
Nombre de parts	589716
Nombre de Porteurs de parts	1
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	0
Nombre des parts émises	0
Nombre de Porteurs de parts entrants	0
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	0
Nombre des parts rachetées	0
Nombre de Porteurs de parts sortants	0
<u>Autres effets sur le capital</u>	
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	4 406
Régularisation des sommes non distribuables	0
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	12871
Frais de négociation des titres	(327)
<u>Capital au 31/12/2016</u>	
Montant	611 494
Nombre des parts	589 716
Nombre de Porteurs de parts	1

6. Notes sur l'état de résultat

6.1. Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31/12/2016 à 22 876 DT s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des actions	5 068	1 787
Revenus des Emprunt Obligataire	17 426	3 211
Revenus des titres OPCVM	382	2 218
Total	22 876	7 216

6.2. Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements s'élèvent au 31/12/2016 à 5 931 DT s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des placements à terme	5 595	2 682
Revenus du compte courant rémunéré	336	150
Total	5 931	2 832

6.3. Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions du prospectus d'émission du fonds.

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à 10 509 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	7 913	4 386
Rémunération du dépositaire	2 596	2 284
Total	10 509	6 670

6.4. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à 5 356 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Redevance du CMF	633	351
Services bancaires et assimilés	4	159
TCL	105	72
Rémunération du CAC	4 614	0
Total	5 356	582

* La charge relative aux honoraires du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2015 n'a pas été constatée.

7. Autres notes aux états financiers

7.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Revenus des placements	0,049	0,017
Charges de gestion des placements	-0,018	-0,011
Revenus nets des placements	0,031	0,006
Autres charges	-0,009	-0,001
Résultat d'exploitation (1)	0,022	0,005
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,019
Sommes distribuables de l'exercice	0,022	0,024
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,022	0,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,007	0,010
Frais de négociation de titres	-0,001	-0,001
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,028	0,009
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,051	0,014
Droits de sortie	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,028	0,009
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	-0,001
Sommes non distribuables de l'exercice	0,028	0,008
Valeur liquidative	1,082	1,031

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements/ actif net moyen	1,66%	1,47%
Autres charges / actif net moyen	0,85%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,04%	0,62%
Nombre de parts	589 716	589 716
Actif net moyen	633 057	454 000

7.2. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

- a) Le règlement intérieur de FCP HAYETT MODERATION prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1,25% TTC l'an de la valeur de l'actif net du fonds au profit du gestionnaire AMEN INVEST. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement.

La charge de l'exercice s'élève à 7 913DT TTC.

- b) Le règlement intérieur de FCP HAYETT MODERATION prévoit le paiement d'une commission égale à 0,15% HT de l'actif net par an, avec un minimum de 2 000 DT HT par an et d'une commission de clearing de 300 DT HT par an au profit du dépositaire AMEN BANK.

Ces commissions sont calculées et prélevées quotidiennement sur l'actif net et sont versées trimestriellement à AMEN BANK, le dépositaire, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque trimestre.

La charge de l'exercice s'élève à 2 596DT TTC.

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME »
Siège Social : Zone Industrielle 8030-Grombalia

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 15 juin 2017. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes Mr Adnène ZGHIDI.

Bilan Consolidé
 Arrêté au 31-12-2016
 (Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIFS	Notes	31/12/2016	31/12/2015
ACTIFS NON COURANTS	1		
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		2 345 052	2 129 640
moins : amortissements		(1 857 517)	(1 842 303)
	1.1	487 535	287 337
Ecart d'acquisition		1 754 117	1 504 135
moins: amortissements		(1 176 781)	(885 344)
	1.2	577 336	618 791
Immobilisations corporelles		35 729 512	34 150 106
moins : amortissements/prov		(25 406 277)	(24 212 875)
	1.3	10 323 235	9 937 231
Immobilisations financières		634 120	713 213
moins : provisions		(389 691)	(433 405)
	1.4	244 429	279 808
Autres actifs non courants	1.5	11 667	25 007
Total des actifs non courants		11 644 203	11 148 174
ACTIFS COURANTS	2		
Stocks		16 910 970	19 200 068
moins: provisions sur stocks		(1 403 159)	(1 956 123)
	2.1	15 507 811	17 243 945
Clients et comptes rattachés		20 609 944	17 898 198
moins: provisions		(3 206 735)	(3 049 740)
	2.2	17 403 209	14 848 458
Autres actifs courants		6 085 507	4 579 435
Provision sur AAC		(721 121)	(721 121)
	2.3	5 364 386	3 858 314
Placements et autres actifs financiers	2.4	16 556	16 937
Liquidités et équivalent de liquidités	2.5	2 231 072	1 929 122
Provisions		(431)	(5 067)
		2 230 641	1 940 992
Total des actifs courants		40 522 603	37 891 709
TOTAL DES ACTIFS		52 166 805	49 039 883

Bilan Consolidé

Arrêté au 31-12-2016

(Exprimé en Dinar Tunisien)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	31/12/2016	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES	3		
Capital social	3.1	14 040 000	14 040 000
Réserves consolidées		9 079 937	8 350 494
Ecart de conversion			-
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		23 119 937	22 390 494
Résultat consolidé - Part du Groupe		1 239 366	2 119 588
Total des capitaux propres après résultat consolidé		24 359 303	24 510 082
Intérêt des minoritaires		743 914	458 806
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS	4		
Emprunts	4.1	2 619 171	1 878 689
Provisions	4.2	197 535	90 187
Total des passifs non courants		2 816 706	1 968 876
PASSIFS COURANTS	5		
Fournisseurs et comptes rattachés	5.1	13 185 277	11 521 046
Autres passifs courants	5.2	4 304 409	3 421 831
Concours bancaires et autres passifs financiers	5.3	6 757 196	7 159 242
Total des passifs courants		24 246 882	22 102 119
Total des passifs		27 063 588	24 070 995
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		52 166 805	49 039 883

Etat de résultat consolidé

Arrêté au 31-12-2016

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Revenus	6	41 565 334	38 548 285
Autres produits d'exploitation		122 251	143 117
Produits d'exploitation		41 687 585	38 691 402
Variation des stocks prod. Finis & encours		(896 602)	377 749
Achats d'approv. Consommés	7	(26 611 624)	(24 886 656)
Charges de personnel		(6 347 475)	(6 138 879)
Dotations aux amort. & provisions		(1 299 100)	(1 947 996)
Autres charges d'exploitation	8	(4 145 890)	(2 543 874)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 386 894	3 551 746
Charges financières nettes	9	(1 141 631)	(1 008 205)
Produits des placements	10	2 777	1 516
Autres gains ordinaires		245 599	139 033
Autres pertes ordinaires		(85 849)	(82 789)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		1 407 790	2 601 301
Impôts sur les sociétés		(148 399)	(423 025)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPÔT		1 259 391	2 178 276
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)		-129 975	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 129 416	2 178 276
Effets des modifications comptables (net d'impôts)		0	0
RESULTAT APRES MODIFICATION COMPTABLE		1 129 416	2 178 276
Résultat du Groupe		1 239 366	2 119 588
Résultat Hors Groupe		-109 950	58 688

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2016
(Exprimé en dinars)

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE	NOTES	31/12/2016	31/12/2015
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>			
Résultat net		1 129 416	2 178 276
Ajustements pour :			
Amortissements et provisions		1 196 999	1 846 505
Variation des:			
- stocks		2 374 430	(1 311 001)
- créances		(1 808 739)	1 610 894
- autres actifs		(870 327)	212 157
- fournisseurs et autres dettes		494 515	(323 541)
- Résorption subvention d'investissement		(30 531)	(33 654)
- Charges financières nettes		158 729	210 634
- Plus ou moins values de cession		(80 218)	49 465
FLUX PROVENANT DE L'EXPLOITATION	11.1	2 564 274	4 439 735
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT</u>			
Décaissement /acquisit° d'immob°. corporelles et incorp		(2 155 146)	(2 371 301)
Encaissement /cession d'immob°. corporelles et incorp		88 000	13 500
Encaissement /cession d'immob°. Financières		43 971	82 690
Décaissement /acquisit° d'immob°. Financières		(1 300)	(103 761)
Encaissement de subvention		0	0
Encaissement / d'autres valeurs immobilisées		85 354	60 112
Décaiss. Sur autres valeurs immobilisées		(78 103)	(130 877)
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES A L'INVESTISSEMENT	11.2	(2 017 224)	(2 449 637)
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Variation/ capitaux propres		(76 938)	(199 502)
Var Enc/ Remb.d'emprunts (Crédits de gestion,CT)		(1 073 512)	(641 889)
Dividendes et autres distributions		(1 664 005)	(1 386 659)
Encaissement provenant des emprunts		1 433 440	566 805
Remboursement d'emprunts		(572 270)	(734 984)
Emission d'actions /PS		404 800	0
FLUX AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	11.3	(1 548 485)	(2 396 229)
Incidences des variations des taux de change			-
VARIATION DE TRESORERIE		(1 001 435)	(406 130)
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		439 996	846 126
TRESORERIE A LA FIN DE L'EXERCICE		(561 439)	439 996

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1-PRESENTATION DU GROUPE DE LA SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES "SIAME"

Le groupe de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques "SIAME" est composé de 6 sociétés, « SIAME » comprise. Le groupe est constitué principalement par les filiales, exerçant dans la même branche d'activité de distribution et de sous-traitance du matériel électrique.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

2.1- PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés du groupe de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques "SIAME" sont élaborés à partir des comptes individuels des sociétés incluses dans le périmètre. Ceux-ci sont arrêtés et présentés conformément à la législation en vigueur, notamment les principes comptables relatifs à la consolidation des états financiers et au système comptable des entreprises.

Ils tiennent compte des concepts fondamentaux et des conventions comptables définis par :

- Le décret 96-2459 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité
- Les normes comptables de consolidation (normes 35 à 37)
- La norme relative aux regroupements d'entreprises (norme 38).

2.2- METHODE D'EVALUATION

- LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées dans le patrimoine des sociétés du groupe à la date de leur acquisition et figurent pour leur coût historique hors taxes récupérables. Les logiciels ont été amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 3 ans.

- ECART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition est l'écart de valeur constaté entre le coût d'acquisition des titres d'une société consolidée et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis à la date de l'opération. Il est amorti sur une période de 5 ans.

- LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont enregistrées dans le patrimoine des sociétés du groupe à la date de leur acquisition et figurent pour leur coût historique hors taxes récupérables.

Pour le besoin de l'établissement des états financiers consolidés, les biens acquis en leasing avant le 1^{er} Janvier 2008, ont été retraités en adoptant l'approche économique de capitalisation, et ce, conformément à la convention comptable de la prééminence du fond sur la forme, prévue par le décret n° 96-2459 relatif au Cadre Conceptuel de la Comptabilité et à la Norme Comptable NCT 41 relative à la comptabilisation des contrats de location.

Ces biens ont été amortis selon la méthode linéaire.

- LE PORTEFEUILLE DES TITRES

Les titres composant le portefeuille du groupe sont enregistrés à leur coût historique. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur historique. La valeur d'inventaire est, normalement, calculée par référence :

- A la quote-part des capitaux propres, ajustée le cas échéant, d'éléments non-inscrits en comptabilité, pour les titres non cotés à la BVMT ;
 - Au cours boursiers moyens du mois de décembre 2016, pour les titres cotés à la BVMT.
- LES STOCKS ET ENCOURS

Pour la valorisation de ses stocks, le groupe utilise la méthode du coût moyen pondéré ; la marge intra-groupe étant éliminée.

- PRISE EN COMPTE DES REVENUS

Les revenus quelle que soit l'activité qui les génère, sont pris en compte à la livraison. Le chiffre d'affaires consolidé est exprimé hors TVA après élimination des opérations intra-groupe.

- CONVERSION DES DETTES FOURNISSEURS EN DEVISE

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en utilisant le taux de change en vigueur au 31-12-2016. La différence est passée en résultat de l'exercice.

3-PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Les principes et le périmètre de la consolidation ont été déterminés conformément à la loi 2001-117 du 6 décembre 2001, complétant le code des sociétés commerciales et relative aux groupes de sociétés et en application des normes comptables tunisiennes de consolidation sus précisées.

3.1- PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation est formé de toutes les entreprises sur lesquelles la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques "SIAME" exerce directement ou indirectement par le biais de ses filiales un contrôle exclusif ainsi que les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable.

3.2- METHODES DE CONSOLIDATION

* INTEGRATION GLOBALE

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres, chacun des éléments d'actifs et de passifs de chaque filiale, en dégageant la part des intérêts minoritaires tant dans les capitaux propres que dans le résultat. Elle est appliquée pour les entreprises du groupe qui sont contrôlées de manière exclusive.

* INTEGRATION PROPORTIONNELLE

C'est une méthode de comptabilisation et de présentation selon laquelle la quote-part d'un co-entrepreneur dans chacun des actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement est regroupée, ligne par ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur ou est présentée sous des postes distincts dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur.

Un co-entrepreneur est un participant à une co-entreprise qui exerce un contrôle conjoint.

* LA MISE EN EQUIVALENCE

Les sociétés dans lesquelles la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques "SIAME" exerce, directement ou indirectement, une influence notable, sont consolidées selon la méthode de la

mise en équivalence. La "SIAME" est présumée avoir une influence notable si elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

Cette méthode consiste à remplacer la valeur des titres figurant à l'actif du bilan de la "SIAME" et de ses filiales par la quote-part du Groupe dans les fonds propres et le résultat des sociétés mises en équivalence.

4- PRINCIPES DE CONSOLIDATION

4.1- RETRAITEMENTS ET ELIMINATIONS

Les comptes des filiales sont, si nécessaire, retraités selon les principes et les règles d'évaluation du groupe.

- Les créances, les emprunts et les prêts réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés.
- Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets sur le bilan, le hors bilan, ainsi que sur le résultat consolidé.
- Les dividendes intragroupe et les plus ou moins-values réalisées suite à la cession d'éléments d'actifs entre les sociétés du groupe sont éliminés.

4.2- INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère. De même, les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la société mère.

4.3- TRAITEMENT DES ECARTS DE PREMIERE CONSOLIDATION

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

*** L'ECART D'EVALUATION**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

*** LE GOOD WILL**

Le goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur une durée d'utilité estimée. La durée ne doit pas dépasser 20 ans (§39 de la NCT n°38). Le goodwill négatif est comptabilisé en produit de l'exercice ou différé sur les exercices ultérieurs conformément au traitement préconisé par les paragraphes 54 à 59 de la NCT n°38.

4.4-TRAITEMENT DE L'IMPOT

La charge consolidée d'impôt comprend :

- l'impôt exigible des différentes filiales calculé conformément à la législation fiscale en vigueur au 31/12/2016.

- les impôts différés provenant des décalages temporaires provenant des écarts entre les valeurs comptables et fiscales d'éléments du bilan consolidé.

La compensation se fait pour les impôts différés actifs et passifs au sein d'une même entité fiscale. L'entité fiscale correspond soit à l'entité elle-même en absence d'intégration fiscale, soit au groupe fiscalement intégré s'il existe. La règle de prudence consiste à ne pas constater les actifs d'impôts différés qui ne pourraient être effectivement utilisés dans l'avenir en réduction de la charge d'impôt globale. Il en résulte que le Groupe constate un impôt différé actif net par entité fiscale dès lors que ce net d'impôt différé ne résulte pas de déficits fiscaux ou dès lors que l'entité fiscale concernée n'a pas réalisé de pertes fiscales au cours des deux derniers exercices.

Le Groupe a appliqué la méthode du report variable pour déterminer le montant des impôts différés. Tous les décalages ont été retenus, sans actualisation, quelle que soit la date de récupération ou d'exigibilité.

4.5- RESERVES CONSOLIDEES

Cette rubrique comprend les comptes de réserves de la "SIAME" et la quote-part dans les réserves des sociétés consolidées par intégration globale et des sociétés mises en équivalence. Cette quote-part est calculée sur la base du pourcentage d'intérêt.

4.6- RÉSULTATCONSOLIDÉ

Le résultat consolidé correspond au résultat de la société mère majoré de la contribution réelle, après retraitements de consolidation, des sociétés intégrées globalement et des sociétés mises en équivalence.

4.7- DATE DE CLÔTURE

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes arrêtés au 31 décembre pour l'ensemble des sociétés consolidées.

4.8- OPERATIONS DE CREDIT-BAIL PRENEUR

Les immobilisations d'exploitation financées au moyen de contrats de crédit-bail avant le 1^{er} janvier 2008 (crédit-bail preneur) ont été retraitées en consolidation à l'actif du bilan consolidé conformément à la norme comptable NCT 41. Elles sont présentées au niveau de la rubrique «IMMOBILISATIONS CORPORELLES». Elles font l'objet d'un plan d'amortissement dont les dotations sont calculées en fonction de la durée du contrat de leasing.

5- NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

5.1- DETERMINATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En application des dispositions de la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001 et de la norme NCT35 § 38, les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation du groupe de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques "SIAME", se présentent comme suit:

Raison Sociale	Pourcentage de contrôle		Type de contrôle		Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Siame	100,000%	100,000%	contrôle exclusif	contrôle exclusif	100,000%	100,000%	IG	IG
Sitel	59,767%	59,767%	contrôle exclusif	contrôle exclusif	59,767%	59,767%	IG	IG
Electrica	80,000%	99,999%	contrôle exclusif	contrôle exclusif	80,000%	99,999%	IG	IG
Contact	100,000%	100,000%	contrôle exclusif	contrôle exclusif	100,000%	100,000%	IG	IG
Siame International	99,993%	99,993%	contrôle exclusif	contrôle exclusif	99,993%	99,993%	IG	IG
Totalu	89,998%	89,998%	contrôle exclusif	contrôle exclusif	89,998%	89,998%	IG	IG

Les sociétés constituant le groupe " SIAME" se présentent comme suit :

❖ **SOCIETE MERE**

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques "SIAME" est une société anonyme créée en date du 12 mai 1976 par la "STEG" dans le cadre de la loi74/74.

L'activité de la société consiste à fabriquer et à commercialiser du matériel et de l'appareillage électrique (compteurs, disjoncteurs, tableaux, blocs de jonction...) et, généralement, le montage des pièces détachées pouvant constituer tout appareillage électrique ou électronique.

Jusqu'au mois de juin 1998, le capital de la "SIAME" était détenu à concurrence de 72 % par la Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz " STEG". Par décision de la C.A.R.E.P en date du 4 mai 1998, le bloc de contrôle de 51 % a été cédé à la Société Tunisienne d'Equipements "STEQ".

Dans le cadre de sa privatisation, il a été convenu suivant la décision de la C.A.R.E.P du 6 mai 1999 de procéder à la vente de 20% du capital, soit 137 500 actions, au profit de la société AL MAL KUWAITI COMPANY K.S.C et de 23,1% du capital, soit 159 048 actions, par voie d'Offre Publique de Vente.

A compter du 1^{er} juin 1999, la valeur "SIAME" a été admise au premier marché de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis.

Le capital social de la société a connu des augmentations successives dont la dernière datant de 2004 qui l'a porté à la somme de 14 040 000 TND.

En réponse à une demande introduite, en date du 26 octobre 2009, par Mr Mohamed Hédi BEN AYED agissant de concert avec des personnes physiques et morales, dans les conditions de l'article 6 nouveau de la loi n°94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et de l'article 166 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le Conseil du Marché Financier, en application de l'article 6 nouveau susvisé, a autorisé l'opération d'acquisition de 7 505 357 actions, soit 53,46% du capital de la société. Le prix de cession est de 1,3 TND par action d'une valeur nominale de 1 TND.

❖ **SOCIETES FILIALES :**

Les sociétés sous contrôle exclusif de la société mère telles que définies par le code des sociétés commerciales et les normes comptables tunisiennes sont les suivantes :

• ***SOCIETE CONTACT***

Société à responsabilité limitée totalement exportatrice ayant un capital de 2 060 000 TND, exerçant dans le domaine de la sous-traitance industrielle notamment l'assemblage de divers types de connecteurs pour l'électronique et l'automobile pour des donneurs d'ordre étrangers.

• ***SOCIETE ELECTRICA***

Société à responsabilité limitée ayant un capital de 1 000 000 TND créée en 1999, dont l'objet social consiste à la commercialisation de matériel électrique et électronique complétant la gamme SIAME.

• ***SOCIETE SIAME INTERNATIONAL***

Société de commerce international, ayant un capital de 150 000 TND. Elle a été créée en janvier 2009 pour subvenir aux besoins des clients du réseau commercial international de la SIAME en marchandises non produites par elle.

- **SOCIETE SITEL**

Société anonyme, ayant un capital de 1 000 000TND. Elle a pour activité l'étude et l'entreprise de tous travaux publics relatifs à la production, au transport et à l'utilisation de tous genres d'énergie en particulier l'énergie électrique et ses dérivés.

- **SOCIETE TOUTALU**

Société anonyme, créée en janvier 2007, ayant un capital de 2 200 000TND. Elle a pour activité la fonderie de pièces en aluminium et notamment celles des accessoires de lignes.

NOTE 1- ACTIFS NON COURANTS CONSOLIDES

Au 31 décembre 2016, la valeur nette des actifs non courants consolidés s'élevant à 11 644 203 TND se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute 31/12/2016	Amortissement	Provision	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	2 345 052	- 1 857 517	-	487 535
Ecart d'acquisition	1 754 117	- 1 176 781	-	577 336
Immobilisations corporelles	35 729 512	- 25 406 277	-	10 323 235
Immobilisations financières	634 120	-	- 389 691	244 429
Autres actifs non courants	11 667	-	-	11 667
Total	40 474 468	- 28 440 575	- 389 691	11 644 203

1.1- LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur comptable nette des immobilisations incorporelles consolidées totalisant 487 535 TND au 31 décembre 2016, se détaille comme suit :

Désignation	Valeur brute 31/12/2016	Cumul amort. 31/12/2016	VCN au 31/12/2016
Invest. de recherche & développement	563 290	-563 290	0
Concession de marque & brevet	1 003 933	-1 003 933	0
Logiciels	311 576	-289 374	22 202
Site web	920	-920	0
Immob. Incorp. Encours	465 333	0	465 333
Total	2 345 052	-1 857 517	487 535

1.2- LES ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition constatés sur les filiales consolidées totalisent un montant brut de 1 754 117 TND amortis à hauteur de 1 176 781 TND. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Date de prise de contrôle	Valeur brute	Taux d'amort	Cumul amort 31/12/2016	VCN au 31/12/2016
SITEL	2000	402 346	20%	-402 346	0
CONTACT	1998	-13 813	100%	13 813	0
TOUTALU	2007	21 500	20%	-21 500	0
ELECTRICA	2009	17 933	20%	-17 933	0
ELECTRICA	2011	-120 019	100%	120 019	0
CONTACT	2012	314 975	20%	-314 973	2
CONTACT	2013	219 982	20%	-175 988	43 994
SITEL	2014	-11 021	100%	11 021	0
CONTACT	2014	349 990	20%	-209 993	139 997
TOUTALU	2015	322 262	20%	-128 905	193 357
CONTACT	2016	249 982	20%	-49 996	199 986
		1 754 117		-1 176 781	577 336

1.3- LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles consolidées s'élevant à 10 323 235 TND au 31 décembre 2016, se ventilant comme suit :

Désignation	Valeur brute 31/12/2015	Acquisitions 2016	Cession 2016	Reclassement	Valeur brute 31/12/2016	Cumul amort 31/12/2015	Dotation 2016	Régularisation/ cessions	Cumul amort 31/12/2016	VCN 31/12/2016
Terrain	1 401 203				1 401 203	-			-	1 401 203
Constructions	7 296 821	77 471			7 374 292	3 718 689	309 226		4 027 915	3 346 377
Matériels & outillages	18 703 790	1 087 123		58 350	19 732 563	15 452 886	677 918	49 399	16 081 405	3 651 158
Mat de transport	1 375 363	558 644	142 687	34 496	1 756 824	1 248 894	145 632	169 644	1 224 882	531 942
MMB	1 193 834	27 007			1 220 841	1 029 371	16 265		1 045 636	175 205
Agencements & aménagements	2 112 392	419 169		1 024	2 530 537	1 596 614	213 838	1 024	1 809 428	721 109
Immobilisations prises en leasing	1 301 895				1 301 895	1 163 607	50 590		1 214 197	87 698
Immobilisations chez les tiers	2 814				2 814	2 814			2 814	-
Immobilisations encours	761 994	425 116		778 567	408 543	-	-	-	-	408 543
Total	34 150 106	2 594 530	- 142 687	(872 437)	35 729 512	24 212 875	1 413 469	(220 067)	25 406 277	10 323 235

1.4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette rubrique totalisant en net 244 429 TND au 31 décembre 2016, se détaillant ainsi :

Désignation	Situation 31/12/2015		VCN 31/12/2015	Acquis. 2016	Cession 2016	Situation 31/12/2016		VCN 31/12/2016
	Valeur	Provision				Valeur	Provision	
EPI CORPORATION	36 263	- 36 263	-	-	-	36 263	- 36 263	-
SIALE	129 250	- 129 250	-	-	-	129 250	- 129 250	-
CELEC	88 000	- 88 000	-	-	-	88 000	- 88 000	-
SERPAC	750	- 750	-	-	-	750	- 750	-
DAR ADDOHN	50 000	- 50 000	-	-	-	50 000	- 50 000	-
SAS MAYETEL	34 816	-	34 816	-	-	34 816	-	34 816
ACTIONS ELECTROSTAR	5 398	- 3 917	1 481	-	-	5 398	- 4 202	1 196
ACTIONS STEQ	690	- 31	659	-	-	690	- 31	659
ACTIONS FIDELITY SICAV	617	-	617	-	-	617	-	617
Titres de participation	345 784	- 308 211	37 573	-	-	345 784	- 308 496	37 288
Prêts	116 494	-	116 494	14 309	71 802	59 001	-	59 001
Emprunt national	22 000	-	22 000		6 000	16 000	-	16 000
Cautionnements	228 935	- 125 194	103 741	1 300	16 900	213 335	- 81 195	132 140
Autres immobilisations financières	367 429	- 125 194	242 235	15 609	94 702	288 336	- 81 195	207 141
Total des immobilisations financières	713 213	- 433 405	279 808			634 120	- 389 691	244 429

Les immobilisations financières se composent des titres des sociétés sur lesquelles le groupe "SIAME" n'exerce ni un contrôle exclusif, ni un contrôle conjoint, ni une influence notable.

1.5- AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Cette rubrique, totalise 11 667 TND à la clôture de l'exercice 2016 contre 25 007 TND à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Charges à répartir	11 667	25 007	-13 340
Total	11 667	25 007	-13 340

NOTE -2- ACTIFS COURANTS

Les actifs courants ont atteint une valeur nette de 40 522 603 TND au 31 décembre 2016. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Note	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Stocks	2.1	16 910 970	(1 403 159)	15 507 811
Clients et comptes rattachés	2.2	20 609 944	(3 206 735)	17 403 209
Autres actifs courants	2.3	6 085 507	(721 121)	5 364 386
Placements & autres actifs financiers	2.4	16 556	(431)	16 125
Liquidités et équivalents de liquidités	2.5	2 231 072	-	2 231 072
Total		45 854 049	(5 331 446)	40 522 603

2.1- STOCKS

La valeur nette des stocks consolidés totalisent 15 507 811 TND au 31 décembre 2016, après élimination des profits internes de (1 271 TND). Elle se ventile comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Stock SIAME	11 681 398	13 673 367	-1 991 969
Provision sur stock SIAME	- 1 223 046	-1 754 457	531 411
Stock SITEL	529 494	1 411 085	-881 591
Provision sur stock SITEL	-4 929	-19 016	14 087
Stock CONTACT	1 068 520	802 175	266 345
Provision sur stock CONTACT	-98 941	-98 941	-0,475
Stock ELECTRICA	3 129 691	3 133 100	-3 409
Provision sur stock ELECTRICA	-76 243	-83 709	7 466
Stock TOUTALU	501 897	264 431	237 466
Stock SIAME Internationale	1 241	1 241	0
Valeur net avant retraitement consolidation	15 509 082	17 329 276	- 1 820 194
Elimination marge interne/stocks (retr/cons)	-1 271	-85 331	84 060
Total	15 507 811	17 243 945	-1 736 134

① Les profits sur cessions internes des stocks réalisés en 2015 et en 2016 et touchant respectivement le stock initial et final entre les sociétés SIAME, ELECTRICA, SITEL et TOUTALU ont été éliminés du résultat et des stocks consolidés.

2.2- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES CONSOLIDES

Ce poste, totalisant 17 403 209 TND au 31 décembre 2016, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Clients ordinaires	14 830 985	12 779 226	2 051 759
Clients, retenues de garantie	891 862	387 578	504 284
Clients, effets à recevoir	1 180 739	1 010 180	170 559
Clients douteux	3 706 358	3 718 379	- 12 021
Clients factures à établir	-	2 835	- 2 835
Total brut	20 609 944	17 898 198	2 711 746
Provision pour dépréciation des comptes clients	- 3 206 735	- 3 049 740	- 156 995
Total net	17 403 209	14 848 458	2 554 751

2.3- AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants consolidés nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2016 à 5 364 386 TND. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Etat, impôts et taxes	2 874 920	2 588 576	286 344
Avances et acomptes au personnel	135 054	110 008	25 046
Avances et acomptes fournisseurs	1 508 009	895 130	612 879
Débiteurs divers	1 341 193	906 764	434 429
Charges constatées d'avance	103 908	78 957	24 951
Produits à recevoir	122 423	-	122 423
Total brut	6 085 507	4 579 435	1 506 072
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	- 721 121	- 721 121	- 0
Total net	5 364 386	3 858 314	1 506 072

2.4- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS CONSOLIDES

Ce compte totalisant 16 556 TND à la date de clôture, se détaille ainsi :

Désignation	Situation au 31/12/2016		
	Valeur brute	provision	Valeur nette
Placements	16 556	(431)	16 125
Total	16 556	(431)	16 125

2.5 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et les équivalents de liquidités consolidés totalisant 2 231 072 TND au 31 décembre 2016 se détaillent comme suit :

Désignation	Situation au 31/12/2016		
	Valeur brute	provision	Valeur nette
Banques & Caisses	437 547	-	437 547
Valeurs à l'encaissement	1 793 125	-	1 793 125
Régies d'avances et accreditifs	400	-	400
Total	2 231 072	-	2 231 072

NOTE -3- CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres consolidés totalisant 25 103 217 TND se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Capital social	14 040 000	14 040 000	-
Réserves consolidées	9 079 937	8 350 494	729 443
Total des capitaux propres avant résultat	23 119 937	22 390 494	729 443
Résultats consolidés	1 239 366	2 119 588	- 880 222
Intérêts des minoritaires	743 914	458 806	285 108
Total des capitaux propres après résultat & IM	25 103 217	24 968 888	134 329

Le détail de répartition des réserves et des résultats des sociétés du groupe entre réserves et résultats consolidés, d'une part, et les parts des minoritaires, d'autre part, se présente comme suit :

Sociétés du groupe	Situation avant partage		Répartition des réserves		Répartition des résultats		Elimination des titres de participation
	Réserves	Résultat	Réserves consolidées	Part des minoritaires	Résultats consolidés	Part des minoritaires	
SIAME (1)	8 945 965	1 187 187	8 945 965	-	1 187 187	-	-
ELECTRICA	1 146 156	- 210 935	750 054	396 102	- 168 747	- 42 188	825 595
SIAME INTER	- 29 668	152 733	- 29 676	8	152 723	10	149 990
SITEL	402 581	- 151 093	150	402 431	- 90 304	- 60 789	597 670
CONTACT	917 275	285 810	917 258	17	285 808	2	2 530 000
TOTALU	- 1 448 508	- 134 286	- 1 503 815	55 307	- 127 301	- 6 985	2 001 450
Total	9 933 801	1 129 416	9 079 937	853 864	1 239 366	- 109 950	6 104 705

(1) Les réserves consolidées ont été diminuées par le coût d'acquisition des actions propres totalisant 171 425 TND

NOTE -4- PASSIFS NON COURANTS

Les passifs non courants ont atteint une valeur de 2 816 706 TND au 31 décembre 2016. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Emprunt	2 619 171	1 878 689
Provision pour risques et charges	197 535	90 187
Total	2 816 706	1 968 876

4.1 - EMPRUNTS

Ce poste consolidé totalisant 2 619 171 TND, correspond à la dette bancaire et à la dette provenant du traitement des financements d'immobilisations par crédit-bail. Ce poste se présente comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Emprunt SIAME	652 142	-	652 142
Emprunt SITEL	4 987	97 189	- 92 202
Emprunt CONTACT	1 159 761	1 072 616	87 145
Emprunt TOUTALU	631 337	708 884	- 77 547
Emprunt ELECTRICA	170 944	-	170 944
Total	2 619 171	1 878 689	740 482

4.2- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ce poste consolidé totalisant 197 535 TND, correspond aux provisions pour risques et charges constatées au niveau des sociétés du groupe. Il se détaille comme suit :

Société	Désignation	Solde
CONTACT	Prov. pour risques et charges	29 829
SITEL	Provision pour amendes et pénalités	167 706
Total		197 535

NOTE -5- PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalisant 24 246 882 TND au 31 décembre 2016, regroupe les postes suivants :

Désignation	Note	31/12/2016
Fournisseurs et comptes rattachés	5.1	13 185 277
Autres passifs courants	5.2	4 304 409
Concours bancaires	5.3	6 757 196
Total		24 246 882

5.1- FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES

Au 31 décembre 2016, ce poste consolidé totalisant 13 185 277 TND, se ventile comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Fournisseurs d'exploitation	8 456 162	7 393 266	1 062 896
Fournisseurs, factures non parvenues	499 594	261 159	238 435
Fournisseurs d'exploitation eap	4 125 941	3 709 189	416 752
Fournisseurs, retenues de garanties	58 697	61 251	- 2 554
Fournisseurs d'immobilisations	44 883	96 181	- 51 298
Total	13 185 277	11 521 046	1 664 231

5.2- AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalisant 4 304 409 TND au 31 décembre 2016, s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Etat, impôts et taxes	1 386 770	738 556	648 214
CNSS	486 566	465 221	21 345
Personnel et comptes rattachés	790 027	737 744	52 283
Clients, avances et acomptes/ ristourne clients	197 700	296 289	-98 589
Associés, dividendes et tantièmes à payer	35 630	35 079	551
Créditeurs divers	2 910	276 275	-273 365
Charges à payer	1 386 126	630 452	755 674
Provisions	18 680	242 217	-223 537
Total	4 304 409	3 421 831	882 578

5.3- CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Ce poste consolidé totalisant 6 757 196 TND au 31 décembre 2016, se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variation	
Crédits de gestion	4 634 402	5 794 231	-	1 159 829
Echéance à moins d'un an /crédits	1 068 601	936 740		131 861
Intérêts courus sur emprunts	54 807	21 067		33 740
Autres passifs financiers	5 757 810	6 752 038	-	994 228
Concours bancaires	999 386	407 204		592 182
Total	6 757 196	7 159 242	-	402 046

NOTE -6- REVENUS

Le chiffre d'affaires du groupe totalisant 41 565 334 TND se détaille comme suit :

Désignation	Solde 31/12/2016		Solde 31/12/2015		Variation	
	en DT	en %	en DT	en %	en DT	en %
SIAME	23 514 568	54%	27 898 942	67%	- 4 384 374	-16%
SITEL	5 328 960	12%	2 655 778	6%	2 673 182	101%
CONTACT	6 441 303	15%	5 512 409	13%	928 894	17%
ELECTRICA	6 275 361	14%	4 401 956	11%	1 873 405	43%
TOUTALU	738 090	2%	1 225 397	3%	- 487 307	-40%
SIAME INTERNATIONAL	1 457 762	3%	-	0%	1 457 762	0%
Total	43 756 044	100%	41 694 482	100%	2 061 562	5%
Chiffre d'affaires intra-groupe	- 2 190 710		- 3 146 197			
Chiffre d'affaires consolidé	41 565 334		38 548 285		3 017 049	8%

NOTE -7- ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats consommés totalisent 26 611 624 TND à la clôture de l'exercice 2016. Ils se détaillent entre les différentes sociétés du groupe comme suit :

Désignation	Solde 31/12/2016	
	EN DT	EN %
SIAME	15 504 704	54%
SITEL	3 585 222	12%
CONTACT	2 590 297	9%
ELECTRICA	5 249 488	18%
TOUTALU	664 648	2%
SIAME INTERNATIONAL	1 206 704	4%
total	28 801 063	100%
Achats intra-groupe	-2 189 439	
Achats consommé consolidés	26 611 624	

NOTE -8- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Cette rubrique correspond, principalement, à la rémunération du personnel extérieur, d'intermédiaires et des honoraires. Elle se détaille par entité comme suit :

Désignation	Solde 31/12/2016	
	EN DT	EN %
SIAME	1 947 966	47%
ELECTRICA	323 604	8%
SITEL	388 082	9%
TOUTALU	48 662	1%
CONTACT	1 394 176	33%
SIAME INTER	75 562	2%
total	4 178 052	100%
Achats intra-groupe	-32 162	
Autres charges d'exploitation	4 145 890	

NOTE -9- CHARGES FINANCIERES NETTES

Cette rubrique correspond aux intérêts relatifs aux emprunts contractés, et aux provisions sur les immobilisations financières. Elle se détaille par entité comme suit :

Désignation	Solde 31/12/2016	
	EN DT	EN %
SIAME	612 366	54%
ELECTRICA	290 920	25%
SITEL	114 561	10%
TOUTALU	93 017	8%
CONTACT	40 744	4%
SIAME INTERNATIONAL	-9 977	-1%
Total	1 141 631	100%

NOTE -10- PRODUITS DES PLACEMENTS

Cette rubrique comprend les produits provenant des participations détenues par le groupe SIAME.

NOTE -11- FLUX DE TRESORERIE

Au 31 décembre 2016, la trésorerie du groupe « SIAME » a dégagé un solde négatif de 561 439 TND contre 439 996 TND au 31 décembre 2015, soit une variation négative de 1 001 435 TND. Les différentes rubriques se présentent ainsi :

Désignation	Note	31/12/2016
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	11.1	2 564 274
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	11.2	- 2 017 224
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	11.3	- 1 548 485
Variation de la trésorerie		- 1 001 435

11.1- FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Les flux affectés aux activités d'exploitation totalisant 2 564 274 TND s'analysent comme suit :

Désignation	Flux consolidés	Retraitement	Somme des flux
Résultat net de l'exercice	1 864 007	-734 591	1 129 416
Amort. et prov. nets de reprises	854 971	342 028	1 196 999
Variation des stocks	2 373 159	1 271	2 374 430
Variation des créances clients	- 3 798 897	1 990 158	- 1 808 739
Variation des autres actifs	- 1 317 327	447 000	- 870 327
Variation des comptes fournis. & autres dettes	3 197 324	- 2 702 809	494 515
Plus ou moins value / cessions	- 71 510	- 8 708	- 80 218
Charges financières	158 729	-	158 729
Résorption subvention d'investissement	- 30 531	-	- 30 531
Total	3 229 925	-665 651	2 564 274

11.2- FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Les flux affectés aux activités d'investissement totalisant (2 017 224) TND s'analysent comme suit :

Désignation	Flux consolidés	Retraitement	Somme des flux
Décais./acq. d'immo. corp. & incorp.	- 2 155 146	-	- 2 155 146
Encai. prov. cess. d'immo. corp & incor.	88 000	-	88 000
Encai. prov. cess d'immo financ.	43 971	-	43 971
Décai. prov. l'acq. d'immo. financ.	- 1 300	-	- 1 300
Encaissement / d'autres valeurs immobilisées	85 354	-	85 354
Décaiss. Sur autres valeurs immobilisées	- 78 103	-	- 78 103
Total	-2 017 224	0	-2 017 224

11.3- FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement totalisant (1 548 485) TND s'analysent comme suit :

Désignation	Flux consolidés	Retraitement	Somme des flux
Variation / capitaux propres	-76 938		-76 938
Enc/remb. d'emprunts (crédits de gestion. ct)	-1 073 512		-1 073 512
Dividendes et autres distributions	-2 064 005	400 000	-1 664 005
Augmentation du capital	705 400	-300 600	404 800
Encaissements emprunts mt	1 433 440		1 433 440
Rembour. d'emprunts mt	-572 270		-572 270
Total	-1 647 885	99 400	-1 548 485

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les actionnaires

De la « Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques : SIAME »

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, et en application des dispositions de l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés de la société « SIAME » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Rapport sur les états financiers Consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un total bilan de 52 166 805 DT et un résultat consolidé -part du groupe - de 1 239 366 DT.

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés mentionnés plus haut sont sincères et réguliers et donnent pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe « SIAME » au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention que le contrôle fiscal couvrant les exercices 2008 à 2011 s'est soldé en 2016 par un arrêté de taxation d'office pour un montant de 37 KTND. Cette taxation d'office a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Par ailleurs, une notification au titre des exercices 2012 et 2013 portant sur un redressement total de 121 KTND, a été adressée à la « SIAME » le 20 juillet 2015. Aucune provision n'a été comptabilisée au titre de ces deux vérifications fiscales étant donné que tous les chefs de redressement ont été contestés. L'ajustement définitif devant être comptabilisé ne peut être déterminé avant la clôture définitive de ces deux vérifications fiscales.

Notre opinion ne comporte pas de réserve sur ce point.

Vérifications et Informations Spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2016.

Tunis, le 14 Mai 2017

Le Commissaire aux Comptes

**BDO TUNISIE
Adnène ZGHIDI**